



Caisses de pensions publiques romandes

Analyse comparative des résultats 2009

Retraites Populaires
Division Marketing et Conseil
Service Recherche, Développement & Organisation
Septembre 2010 – v1.0

Retraites Populaires en un coup d'œil

Spécialiste de l'assurance vie, de la prévoyance et de la gestion d'institutions de prévoyance, Retraites Populaires est une institution reconnue qui place la qualité, l'éthique, les synergies et l'engagement au centre de ses préoccupations depuis plus de 100 ans.

Retraites Populaires est également un acteur important dans les domaines de l'immobilier, des prêts hypothécaires et de la gestion de fonds institutionnels.

Retraites Populaires se distingue par son approche mutuelle, sa volonté affirmée de placer l'individu au centre de ses préoccupations et son sens aigu de la responsabilité sociale.

Les missions de Retraites Populaires sont les suivantes :

- Offrir une plate-forme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à la prévoyance et l'assurance vie.
- Promouvoir la prévoyance en facilitant son accès à tous selon les principes de la mutualité.

Gestion d'institutions de prévoyance

Retraites Populaires propose sous un même toit tous les domaines de la gestion en matière d'assurance vie et de prévoyance. Chaque mandant peut définir individuellement de quels services il désire bénéficier. Cette collaboration peut ainsi couvrir un domaine très particulier ou restreint, ou encore couvrir l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'institution.

Des synergies importantes sont développées dans les domaines de la gestion de patrimoine, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou immobilières, des ressources humaines, de la communication, du contrôle de gestion, de la gestion administrative et comptable, du conseil juridique, ainsi que des ressources informatiques.

Enfin, la flexibilité de Retraites Populaires permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation.

En 2010, Retraites Populaires gère les mandats suivants :

Mandats publics : Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Caisse intercommunale de pensions (CIP)
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)
⇒ Mandat de gestion de placements uniquement
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP)
⇒ Mandat de gestion de placements uniquement

Mandats privés : Profelia, fondation de prévoyance liée au secteur parapublic romand
Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie

Retraites Populaires propose également :

des solutions de prévoyance pour le 2^{ème} pilier pour les entreprises vaudoises
des produits de prévoyance liée et libre du 3^{ème} pilier pour les particuliers
vaudois

Chiffres clés au 31 décembre 2009

Fonds en gestion : CHF 14.8 milliards
Effectif du personnel : 310 + 15 apprentis
Assurés actifs, y compris mandats gérés : 106'000
Pensionnés, y compris mandats gérés : 51'060
Immeubles gérés : 490
Appartements : 12'246

www.retraitespopulaires.ch

Table des matières

1.	Introduction.....	4
1.1.	Caisses de pensions analysées.....	5
1.2.	Sources.....	6
1.3.	Evolution.....	6
2.	Liste des caisses de pensions analysées.....	7
3.	Domaines analysés.....	8
3.1.	Généralités.....	9
3.1.1	Système financier.....	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases actuarielles.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Réassurance.....	12
3.1.6	Mesures structurelles et d'assainissement.....	12
3.2.	Effectifs des caisses.....	14
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	14
3.2.2	Rapport actifs/rentiers.....	15
3.3.	Prestation de retraite.....	18
3.3.1	Primauté.....	18
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation).....	19
3.3.3	Taux de rente.....	20
3.4.	Financement.....	21
3.4.1	Cotisations totales.....	21
3.4.2	Cotisations employés / employeurs.....	22
3.5.	Eléments financiers.....	23
3.5.1	Total du bilan.....	23
3.5.2	Degré de couverture.....	25
3.5.3	Degré de couverture minimum statutaire.....	27
3.5.4	Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire.....	28
3.5.5	Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés.....	29
3.5.6	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	31
3.5.7	Performance.....	32
3.5.8	Répartition des placements.....	38
3.5.9	Indexation des rentes.....	42

Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

1. Introduction

Le but du présent rapport est de fournir une analyse détaillée des caisses de pensions publiques romandes pour l'exercice 2009. Cette limitation de l'échantillon permet de tenir compte des particularités des caisses de pensions publiques, que ce soit, par exemple, en termes de système financier ou de garantie publique.

En 2008, la prévoyance professionnelle avait vécu les pires résultats de son histoire, victime d'une crise financière conséquente. Cette dernière a persisté au premier trimestre 2009, puis, contre toute attente, la récession a pris fin pour laisser place à une reprise économique. Cette embellie des marchés boursiers a permis aux institutions de prévoyance de redresser leur situation financière à fin 2009. Plusieurs d'entre elles ont pu se rapprocher de leur degré de couverture minimum statutaire et renoncer, du coup, à des mesures d'assainissement envisagées un an plutôt.

Concernant le projet lancé par le Conseil fédéral en septembre 2008 sur le financement des institutions de prévoyance du droit public (IPDP), qui vise au financement intégral de ces dernières dans un délai de 40 ans, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) s'est penchée de manière approfondie sur la question en 2009. Elle n'a pas souhaité suivre le Conseil fédéral dans son projet d'imposer la capitalisation intégrale à toutes les caisses de pensions publiques. En revanche, elle préconise un modèle où le degré de couverture minimum s'élèverait à 80% pour un coût estimé à CHF 43 milliards sur 40 ans.

La Conférence des gouvernements cantonaux (CDC) s'est exprimée, en janvier 2010, sur la variante proposée par la CSSS-E. Elle trouve dommageable d'allouer autant d'argent pour l'assainissement des IPDP et de devoir se priver, en parallèle, d'investissements cantonaux prioritaires. La CDC a proposé à la CSSS-E un compromis qui implique une couverture de 100% des rentes en cours et de la part obligatoire des rentes futures. Les caisses publiques disposeraient d'un délai de 40 ans pour atteindre cet objectif. Son coût avoisinerait CHF 22 milliards.

Finalement, à mi-septembre 2010, le système financier mixte a été maintenu par le Parlement avec l'adoption d'un délai de 40 ans pour atteindre un degré de couverture minimum de 80%.

1.1. Caisses de pensions analysées

Cette étude repose sur dix-neuf caisses de pensions publiques romandes, auxquelles s'ajoutent trois caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Deux autres caisses de pensions ont également été adjointes, Comunitas et Prévis. Celles-ci sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ».

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	3
Genève.....	5
Jura.....	1
Neuchâtel	3
Valais.....	4
Vaud	3
Berne.....	3
Tessin.....	1
Autres	2
Total	25

Les vingt-trois caisses publiques observées représentent, à fin 2009, un total de 217'044 assurés actifs et 92'508 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 50.9 milliards. Les statistiques suisses 2008 indiquent un total de 97 caisses de pensions de droit public pour 584'651 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 159.2 milliards. Les caisses publiques observées représentent, ainsi, 37.1% du total des assurés actifs des caisses publiques suisses et 31.9% de leur fortune. Les deux caisses privées comptent, quant-à-elles, 28'526 assurés actifs et 6'047 pensionnés pour une fortune totale de CHF 3.8 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

1.2. Sources

Les sources de cette analyse proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pensions observées. Bien que la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 soit aujourd'hui appliquée par ces caisses de pensions, il subsiste malgré tout quelques différences dans l'interprétation de certains postes du compte d'exploitation, notamment au niveau des frais administratifs et de la performance affichée.

Afin de pouvoir compléter l'analyse de ces caisses publiques romandes, des comparaisons sont effectuées selon les thèmes avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2008 réalisés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de la 10^{ème} enquête Swisscanto auprès des caisses de pensions publiques et privées réalisée en 2010, qui se base sur la situation en 2009 de 278 institutions de prévoyance dont 48 de droit public dans l'ensemble de la Suisse. D'autres éléments sont tirés de différents communiqués et articles de presse.

1.3. Evolution

La quatrième édition de la présente analyse des caisses de pensions publiques romandes reprend les éléments des précédentes versions. A cela s'ajoute, cette année, deux nouveaux chapitres qui traitent des prestations de retraite et du financement de celles-ci. Enfin, une analyse des méthodes de valorisation de l'immobilier agrémenté dorénavant le chapitre performance.

Plusieurs éléments sont également présentés avec leur évolution depuis 2005, premier exercice disponible avec l'application de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

2. Liste des caisses de pensions analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CAP	Caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des services industriels de Genève
3	CEH	Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève
4	CIA	Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève
5	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
6	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
7	CPB	Caisse de pensions bernoise (canton)
8	CPC	Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-fonds
9	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
10	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
11	CPDS	Cassa pensioni dei dipendenti dello Stato (canton du Tessin)
12	CPEN	Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
13	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
14	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
15	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
16	CPPEV	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
17	CPVB	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
18	CPVF	Caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Ville de Fribourg
19	CPVN	Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel
20	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
21	CRPE	Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais
22	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
23	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	Comunitas	Fondation de prévoyance de l'association des communes suisses (Berne)
25	Previs	Fondation de prévoyance du personnel Service public (Berne) Anciennement Caisse de retraite du personnel des communes bernoises

L'échantillon 2009 est identique à celui des trois éditions précédentes.

3. Domaines analysés

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases actuarielles
- Taux technique
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente

Financements

- Cotisations

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum statutaire
- Frais d'administration
- Performance nette
- Réserve de fluctuation de valeurs
- Indexation des rentes

Répartitions des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

3.1.1 Système financier

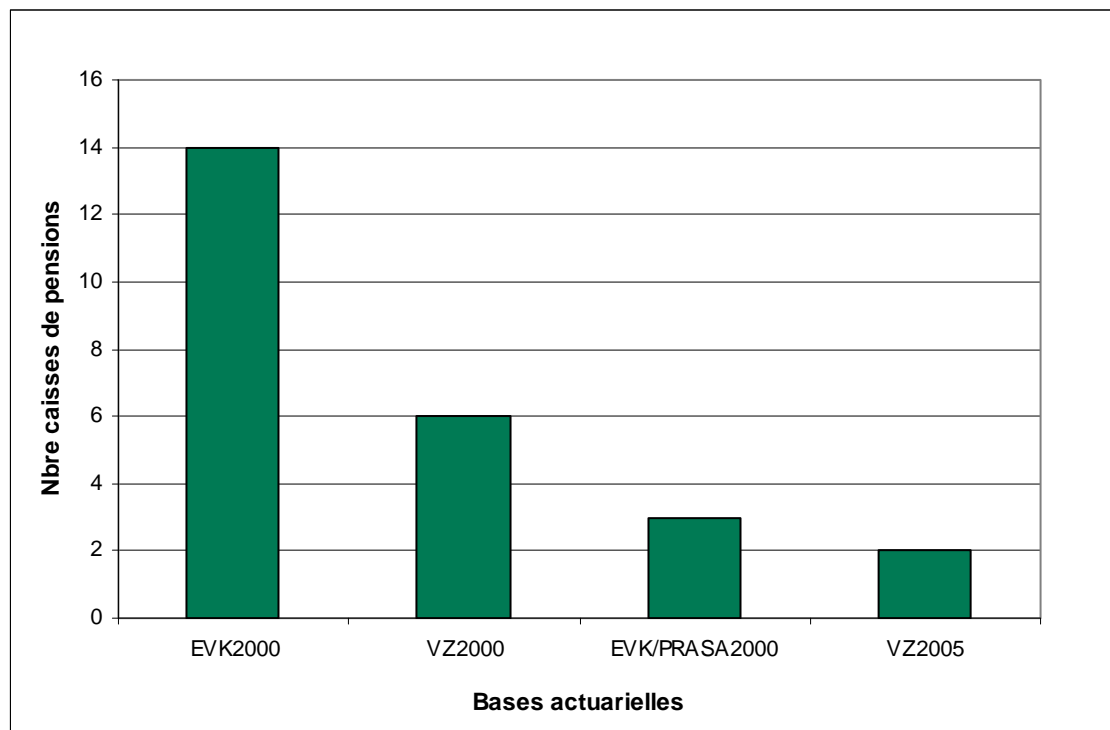
18 caisses de pensions utilisent le système financier mixte et 7 sont en capitalisation intégrale, dont cinq caisses publiques (CACEB : enseignants bernois, CPB : canton de Berne, PVK : ville de Berne, CP : Police et Prison GE et CPVB : ville de Bulle) et les deux caisses privées observées, Previs et Comunitas. Pour mémoire, la capitalisation intégrale indique que le degré de couverture minimum est fixé à 100%. En Suisse allemande, les grandes caisses publiques sont en règle générale en capitalisation intégrale, à l'instar de Publica, de la ville ou du canton de Zurich.

3.1.2 Garantie publique

Toutes les caisses de pensions publiques de l'échantillon bénéficient d'une garantie publique. Cela n'est naturellement pas le cas des deux caisses privées Previs et Comunitas. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) dispose d'une garantie temporaire, le temps que son degré de couverture atteigne 100%, puisqu'elle est en capitalisation intégrale. Le degré de couverture de la CACEB a atteint 82.14% à fin 2008, contre 73.47% l'année précédente.

Au niveau suisse, 76% des caisses de pensions publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2008, ce qui représentait 77% des assurés actifs. La part des engagements correspondant n'est pas disponible.

3.1.3 Bases actuarielles



Bases actuarielles 2009

CPEV : EVK2000

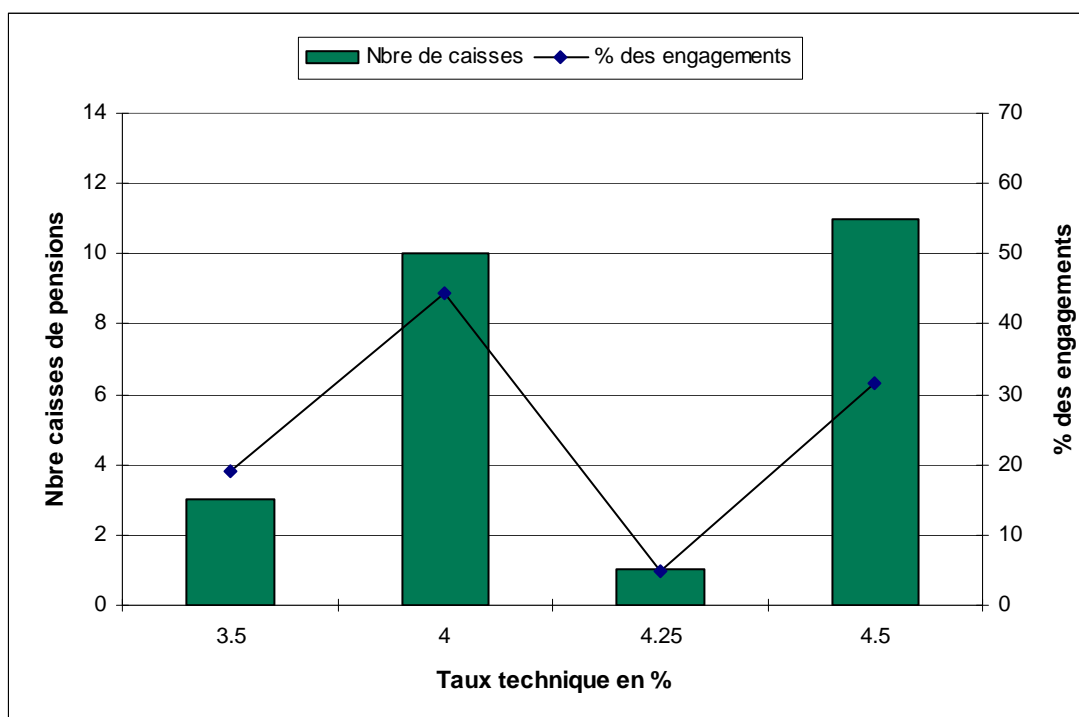
CIP : EVK2000

CPCL : EVK2000

Aucune caisse de pensions n'a modifié ses bases actuarielles en 2009. Pour rappel, le canton du Jura et la Ville de Fribourg ont introduit en 2008 les bases VZ2005. La majorité des caisses de pensions observées travaillent avec les bases EVK2000 qui proviennent de la Caisse fédérale de pensions (actuellement Publica). Les bases VZ2000 et VZ2005 proviennent de la ville et du canton de Zurich. Les bases EVK/Prasa2000 sont les bases EVK2000 corrigées par Hewitt, anciennement Prasa.

Les différences entre ces bases ne sont pas considérables à année de référence égale, contrairement aux bases utilisées par les assureurs privés. Ces derniers utilisent des tables de génération alors que les caisses de pensions usent de tables périodiques.

3.1.4 Taux techniques



Taux techniques 2009

Moyenne :	4.17%	CPEV :	4.00%
Minimum :	3.50% (CIP, CPV, Comunitas)	CIP :	3.50%
Maximum :	4.50% (11 caisses)	CPCL :	4.00%

Suite à la péjoration des résultats financiers courant 2008, plusieurs caisses (dont notamment le canton de Berne, le canton Jura et la ville de Bulle) étudiaient la possibilité de modifier leurs taux techniques. En définitive, la CPB (ville de Berne) a baissé, au 1^{er} janvier 2009, son taux d'intérêt technique, passant de 4.0% à 3.5%. Celui de la CPVB (ville de Bulle) a quant-à-lui diminué de 4.5% à 4.0% à la même période.

Swisscanto relève également dans son enquête 2010, la tendance à l'abaissement des taux d'intérêt qui se poursuit sur un large front. Voici les chiffres à fin 2009:

Taux techniques en Suisse (source Swisscanto, état au 31.12.2009)

	Primauté des prestations	Primauté des cotisations
Caisses publiques	4.06%	3.64%
Caisses privées	3.72%	3.50%

3.1.5 Réassurance

Seulement quatre caisses de pensions sont réassurées (en stop-loss, soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

3.1.6 Mesures structurelles et d'assainissement

L'évolution démographique, sociale et économique de notre société a poussé plusieurs caisses de pensions publiques à prendre ou prévoir des mesures d'assainissement.

En 2008, de fortes turbulences financières ont plombé les marchés boursiers et ont provoqué une baisse généralisée des degrés de couverture. Cette situation incertaine a obligé certaines caisses de pensions à envisager ou à recourir à des mesures d'assainissement (cf. annexe 4.2A et 4.2B). Fort heureusement, la reprise des marchés financiers en 2009 a permis d'éviter le pire et plusieurs caisses de pensions ont pu renoncer à appliquer dans l'immédiat des mesures d'assainissement prévues auparavant.

L'analyse réalisée en 2009 concernant ce sujet a permis de mettre en évidence les différentes possibilités d'assainir une caisse de pension en situation financière critique :

- Recapitalisation partielle ou intégrale
- Suppression de la garantie publique
- Passage à la primauté des cotisations
- Augmentation de la durée de cotisation
- Augmentation des taux de cotisation
- Redressement du degré cible de couverture
- Limitation ou suppression temporaire du renchérissement des rentes
- Baisse du taux d'intérêt technique
- Diminution des prestations
- Fusion avec d'autres caisses

En Suisse romande, le phénomène de concentration de caisses de pensions a débuté au 1^{er} janvier 2010 dans le canton de Neuchâtel et du Valais. Genève examine actuellement les possibilités d'une telle démarche.

Fusions actuelles ou futures

À Neuchâtel : les caisses du canton et de la ville de Neuchâtel (CPEN et CPVN) avec celle de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) s'appellent dorénavant *Prévoyance.ne* depuis le 1^{er} janvier 2010. (cf. annexe 4.6 de l'analyse comparative des résultats 2007)

En Valais : la caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) se sont unies au 1^{er} janvier 2010, afin de créer la *Prévoyance du Valais* (CPVAL). (cf. annexe 4.6 de l'analyse comparative des résultats 2008).

A Genève : les discussions sont en cours pour réunir, à une date à définir, la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) et la Caisse de prévoyance du canton (CIA). En revanche, la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) renoncerait à rejoindre les deux caisses précitées, car son système de capitalisation intégrale diffère de celui de la CEH et CIA qui utilisent la méthode du financement mixte.

En terme de stratégie d'assainissement, la pratique des caisses de pensions publiques suisses allemandes diffère de celle des romandes, avec une volonté plus marquée de recapitaliser intégralement leurs caisses, afin d'atteindre un degré de couverture cible de 100%. Le tableau ci-après indique quelques exemples de recapitalisations réalisées depuis 2007.

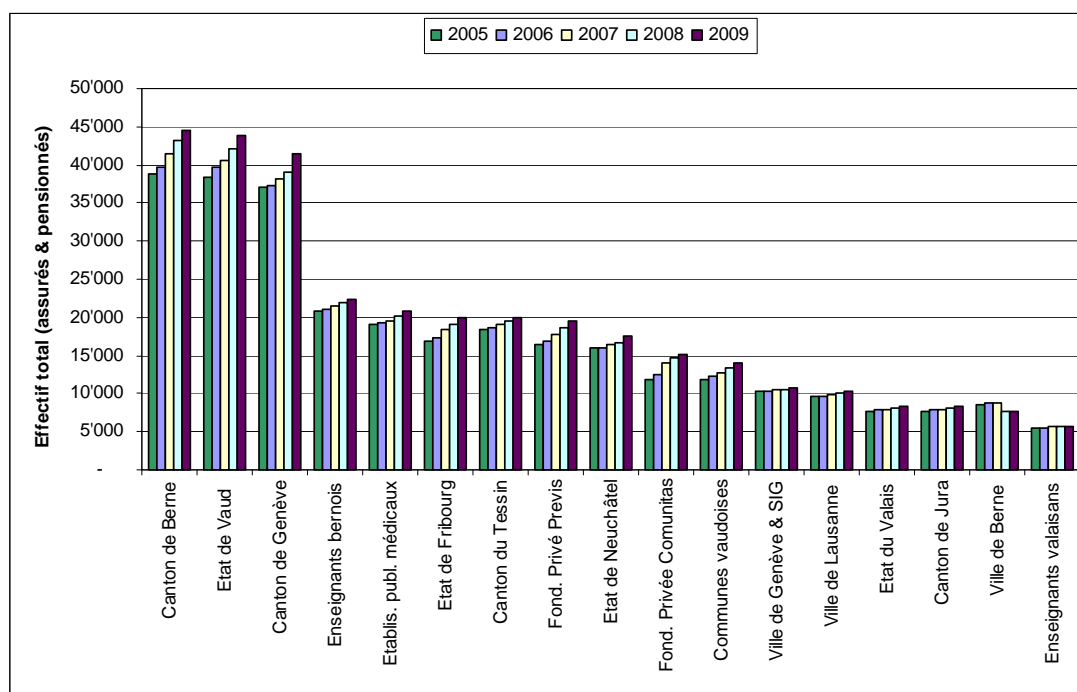
Recapitalisations réalisées depuis 2007

Année	Caisse de pensions	Recapitalisation		Degré de couverture	
		en CHF	Type ¹	Cible	31.12.2009
2007	CPPEV (Etat du Valais)	264 millions	Part	80%	63.7%
	CRPE (enseignants VS)	341 millions	Part.	80%	61.3%
2008	APK (canton d'Aarau)	1.5 milliard	Int.	100%	99.8%
	PKBS (canton de Bâle-Ville)	1.4 milliard	Int.	100%	91.1%
2009	CPCL (ville de Lausanne)	350 millions	Part.	60%	55.1%

¹Type de capitalisation : Part. : partielle ; Int. : intégrale

3.2. Effectifs des caisses

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés



Le graphique ci-dessus contient uniquement les effectifs de plus de 5000 personnes.

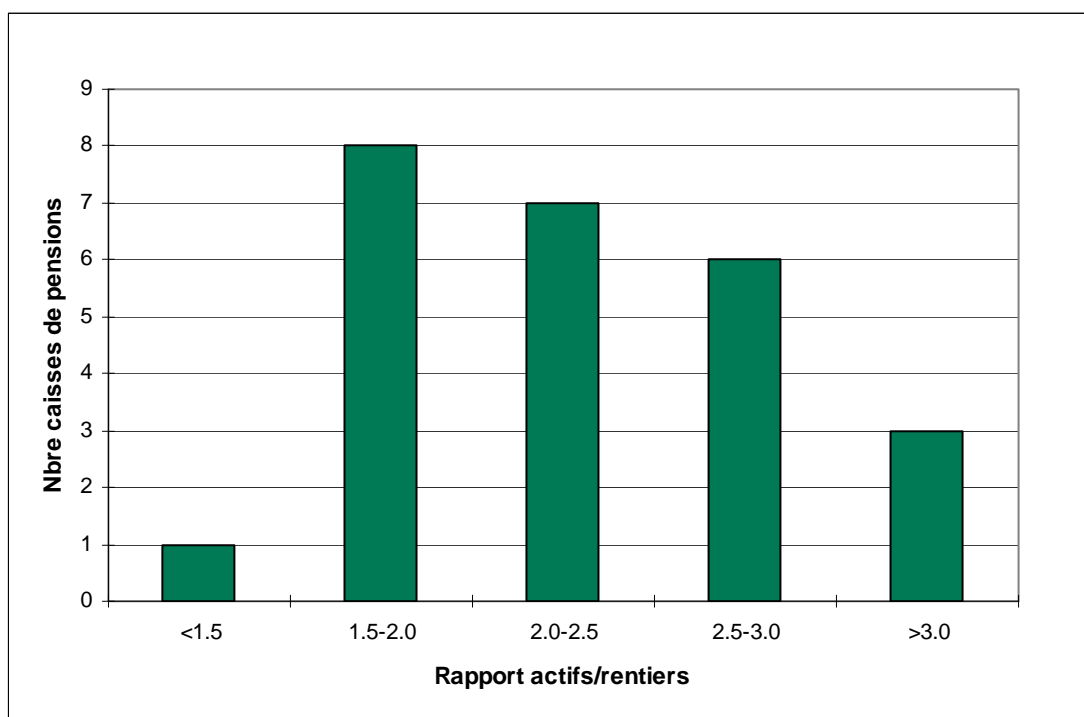
Effectifs des caisses 2009

Total :	344'125	CPEV :	43'938
Moyenne :	13'765	CIP :	13'994
Minimum :	443 (ville de Monthey)	CPCL :	10'273
Maximum :	44'489 (canton de Berne)		

Trois grandes caisses publiques se détachent des autres et représentent, à elles seules, 38% des effectifs. Il s'agit de la Caisse du canton de Berne (CPB – 44'489 assurés et pensionnés), de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV – 43'938 assurés et pensionnés) et de la Caisse cantonale de Genève (CIA – 41'378 assurés et pensionnés). A l'opposé, la Caisse de la Ville de Bulle et celle de Monthey ont environ 400 assurés et pensionnés chacune.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 3.3% à fin 2009 (pensionnés : + 4.0%, actifs : +3.1%). Aucune caisse de pensions n'a vu ses effectifs se réduire durant la même période. De son côté, l'Etat de Vaud enregistre, en 2009, la plus forte progression des effectifs (en nombre) de l'échantillon observé : + 1'791 personnes (+ 4.2%).

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



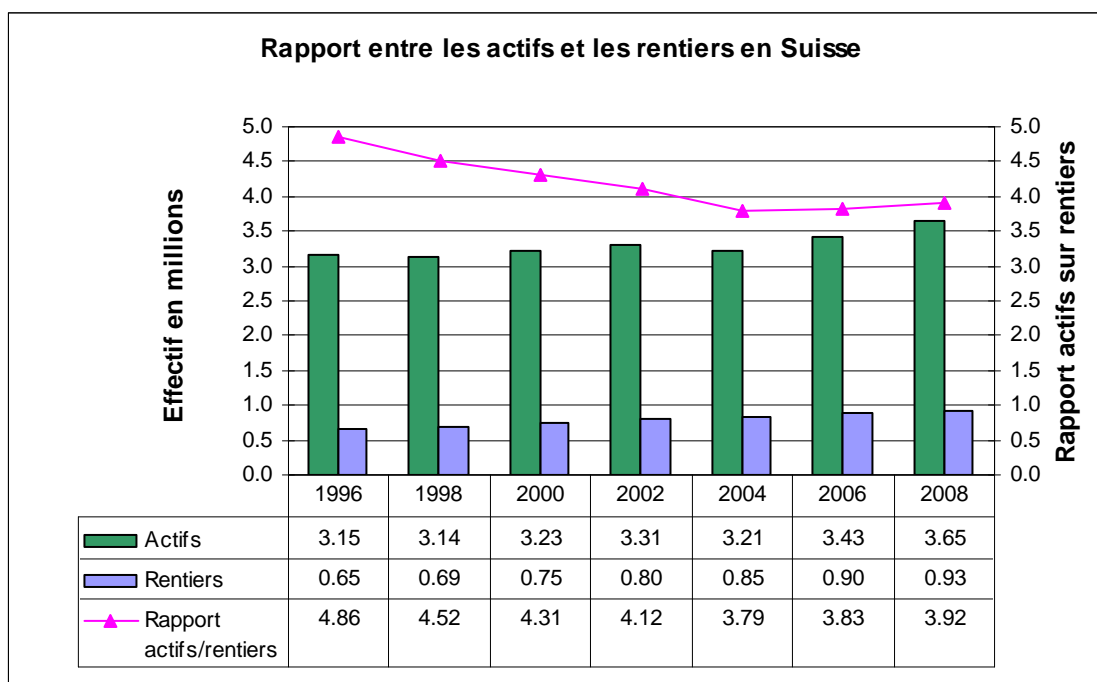
Rapport actifs/rentiers 2009

Moyenne :	2.48	CPEV :	2.23
Minimum :	1.38 (Police et prison GE)	CIP :	2.13
Maximum :	5.87 (Comunitas)	CPCL :	1.55

Comme chaque année, l'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. La situation globale continue à se dégrader, progressivement, avec une diminution du rapport actifs/rentiers de 2.60 à fin 2006 contre 2.48 à fin 2009.

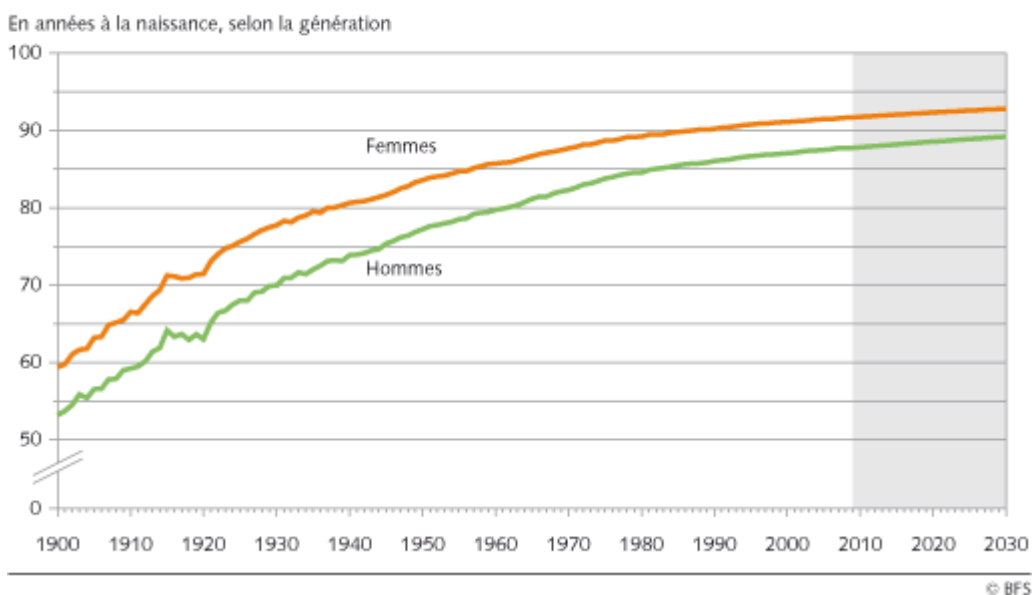
Le situation particulière de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison de Genève est à mettre en relation avec l'âge très bas (52 ans) pour l'obtention d'une rente de retraite complète.

Au niveau suisse, les statistiques 2008 de l'OFS indiquent un total d'assurés actifs de 3.65 mios pour 0.93 mios de bénéficiaires de rentes, soit un rapport 3.92 (comme en 2007). Après un recul de ce ratio de 1996 à 2004, la tendance repart à la hausse depuis 2007 avec une progression plus grande des effectifs des actifs par rapport à celui des rentiers. Ceci dit, ce rapport actifs/rentiers a malgré tout chuté de manière significative passant de 4.86 en 1996 à 3.92 en 2008 (-19%).

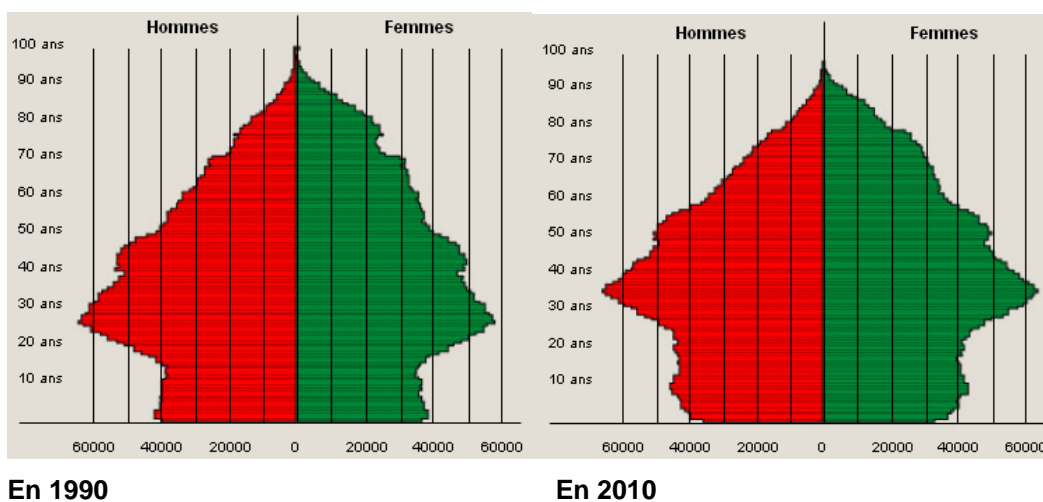


L'évolution de la démographie suisse prévue par l'OFS (voir graphiques ci-dessous) exprime bien la problématique à venir, à savoir une durée de vie de la population helvétique qui se rallonge et une pyramide des âges qui se déséquilibre toujours plus au fil du temps. Tout ceci porte à croire que le rapport actifs rentiers va probablement encore se dégrader à long terme.

Durée moyenne de vie



Evolution de 1990 à 2010 de la pyramide des âges pour la Suisse



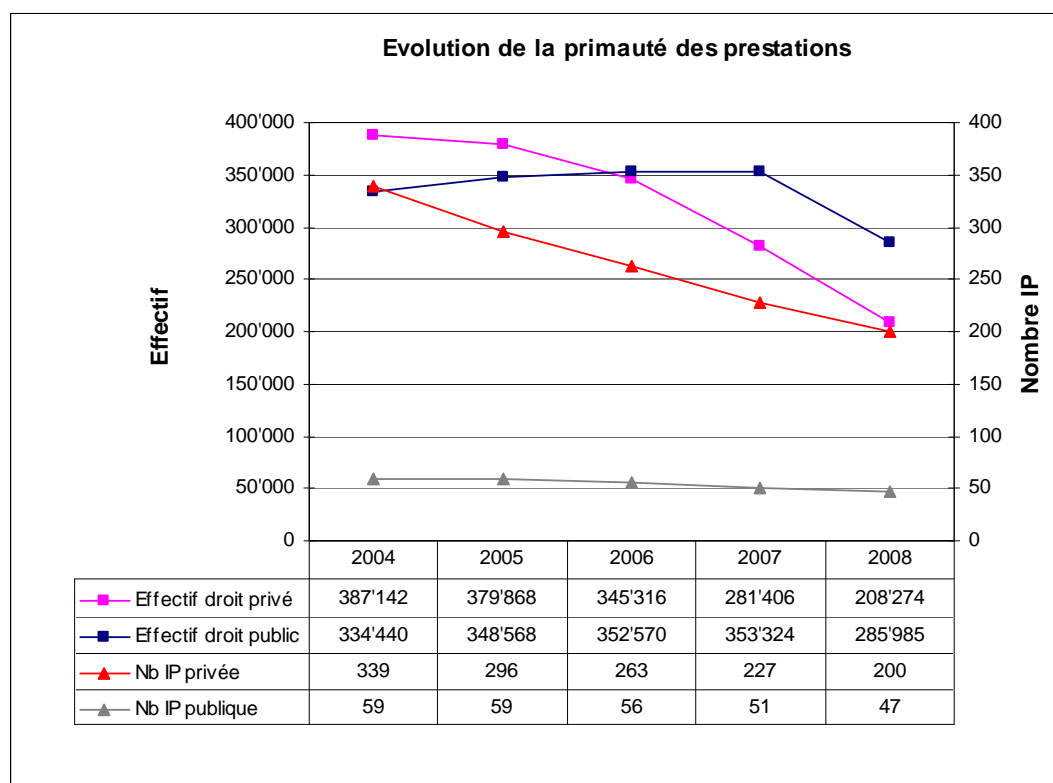
3.3. Prestation de retraite

3.3.1 Primauté

La quasi totalité des caisses de pensions observées en 2009 travaillent selon le principe de primauté des prestations. La caisse de pensions de la ville de Berne, ainsi que Previs offrent les deux principes, soit la primauté des prestations et la primauté des cotisations. Enfin, Comunitas utilise, quant-à-elle la primauté des cotisations depuis le 1^{er} janvier 2008.

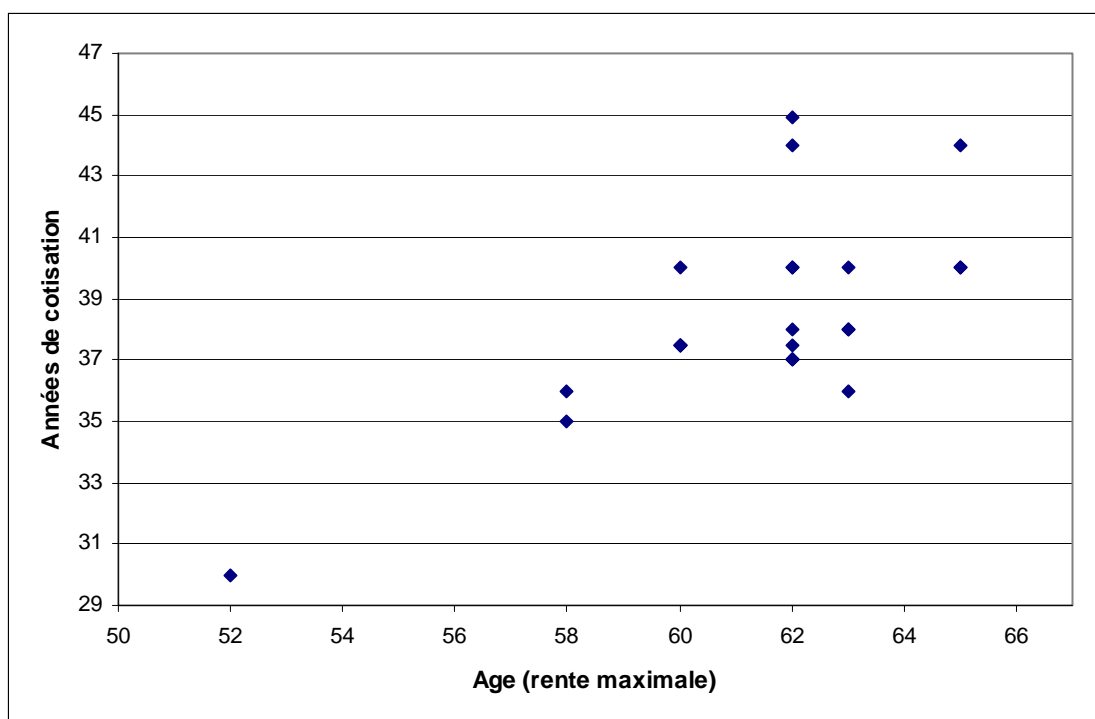
Au niveau suisse en 2008, 47 caisses de pensions publiques étaient en primauté des prestations (soit 49% contre 52% en 2007) pour un total de 285'985 assurés (soit 49%, contre 62% en 2007). Le domaine privé présente des chiffres très différents, avec seulement 9% des caisses de pensions en primauté des prestations, pour 7% des assurés (contre 9% en 2007). De 2004 à 2008, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 41% et les effectifs ont baissé quasiment de moitié (46%).

La primauté des cotisations attire, manifestement, de plus en plus d'institutions de prévoyance privée et publique, ce qui implique, de facto, une baisse significative des effectifs dans le nombre total des personnes liées au système de la primauté des prestations.



IP = institutions de prévoyance

3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)



Âge (rente maximale) 2009

Moyenne :	62	CPEV :	58-60
Minimum :	52 (Police et prison GE)	CIP :	58
Maximum :	65 (4 caisses)	CPCL :	55-65

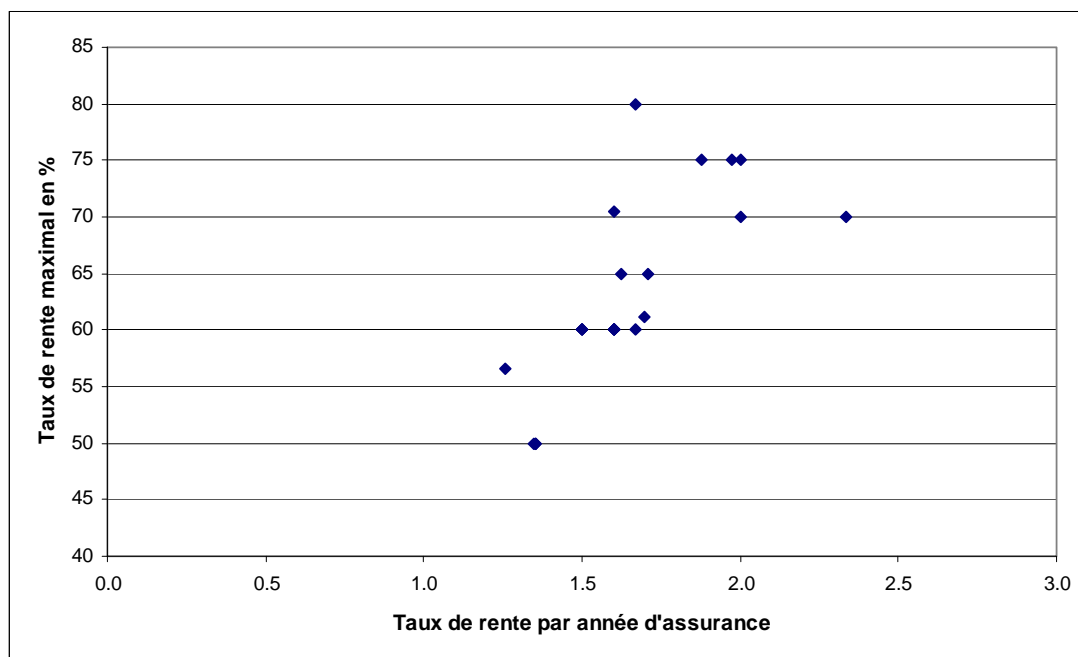
Années de cotisation 2009

Moyenne :	38	CPEV :	37.5
Minimum :	30 (Police et prison GE)	CIP :	36
Maximum :	44.9 (Ville de Neuchâtel)	CPCL :	-

En 2009, seule la CABEB (enseignants BE) a modifié son plan de prévoyance. L'âge de retraite passe de 63 à 65 ans, ce qui rallonge les années de cotisations de 2 ans. Une correction de la rente maximale de la CAP (ville GE & SIG) a aussi été effectuée.

A l'exception de la CP (Police & prison GE) avec une rente maximale possible à 52 ans, celle de la CIP (communes VD) à 58 ans et enfin celle de la CAP à 58 ans, l'octroi de la retraite est offerte, au mieux, à plus de 60 ans pour le reste des autres caisses de pensions analysées.

3.3.3 Taux de rente



Taux de rente (par année d'assurance) 2009

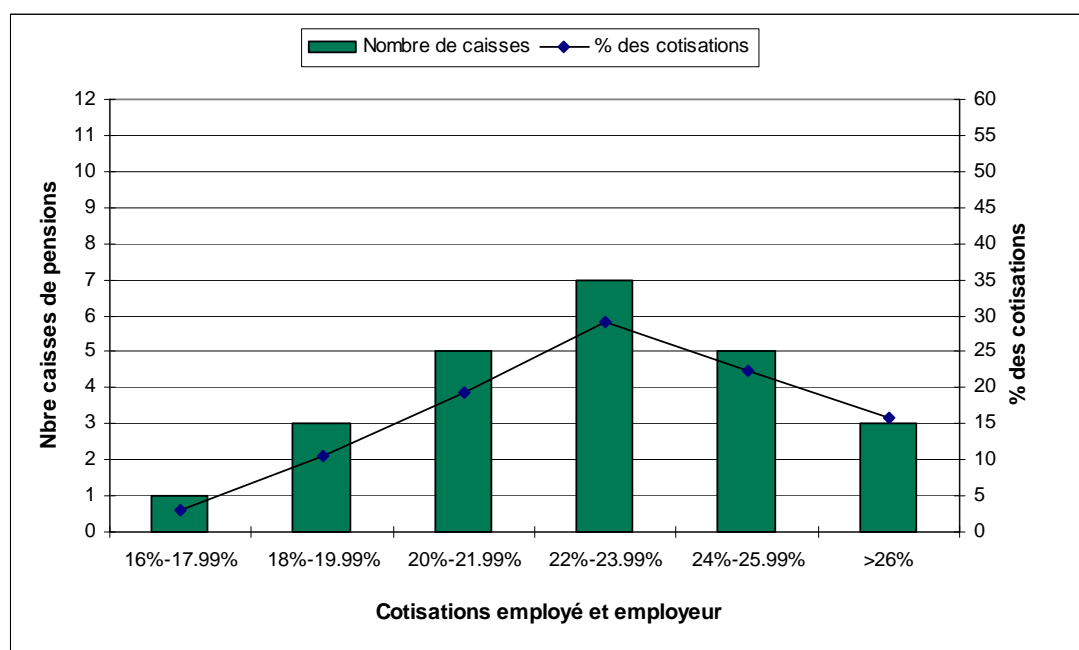
Moyenne :	1.65	CPEV :	1.60
Minimum :	1.35	CIP :	1.67
Maximum :	2.33	CPCL :	1.67

Hormis la ville de Monthey (CPM), l'Etat de Neuchâtel (CPEN) et la ville de la Chaux-de-fonds (CPC) avec une valeur à 1.35, ainsi que la ville de Neuchâtel (CPVN) avec 1.26, le taux de rente par année d'assurance est essentiellement situé entre 1.5 et 2.0.

Le taux de rente maximal se situe, quant-à-lui, principalement entre 60 et 80 %, sauf pour les caisses précitées (CPM, CPEN, CPC avec 50 % et CPVN avec 56.60%).

3.4. Financement

3.4.1 Cotisations totales



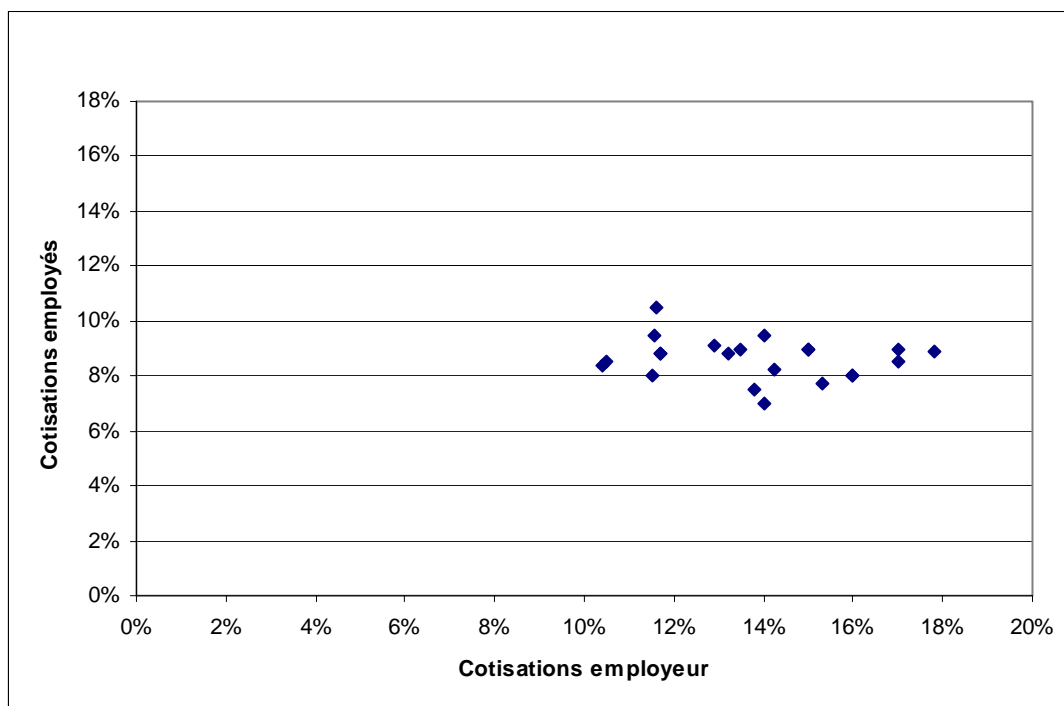
Cotisations totales 2009 (en %)

Moyenne :	22.6	CPEV :	24.0
Minimum :	16.0	CIP :	24.0
Maximum :	33.0	CPCL :	26.0

Plus de 70 % des caisses ont un taux de cotisation total (employé / employeur) se situant entre 20 et 26 %. La CPB, la CPEN, la CPPEF, et Comunitas sont cependant inférieurs. Toutefois, seule la PVK possède un taux de cotisation inférieur à 18%. La CP, la CPCL, ainsi que la fondation Previs, ont, pour leur part, un taux supérieur ou égal à 26%. La CPCL a un taux de cotisations total de 34% pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers.

Ces taux de cotisations ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement.

3.4.2 Cotisations employés / employeurs



Cotisations employé 2009 (en %)

Moyenne :	8.93	CPEV :	9.00
Minimum :	7.00	CIP :	9.00
Maximum :	16.50	CPCL :	9.00

Cotisations employeur 2009 (en %)

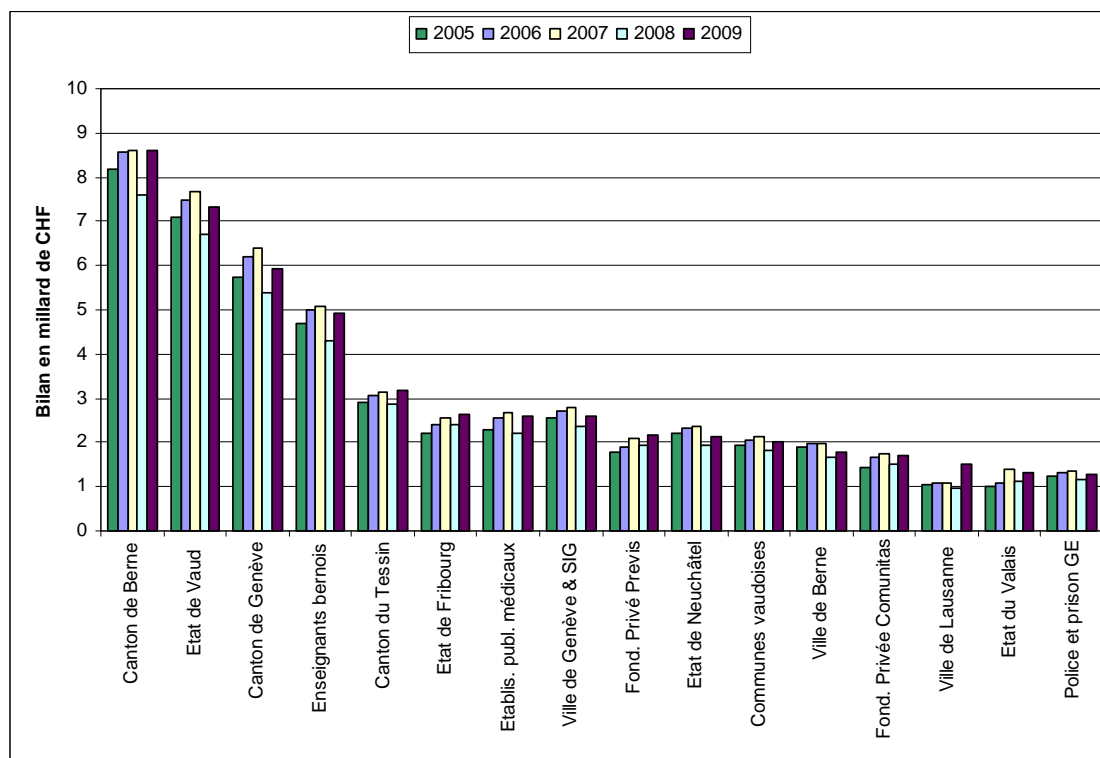
Moyenne :	13.70	CPEV :	15.00
Minimum :	8.00	CIP :	15.00
Maximum :	17.80	CPCL :	17.00

Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses analysées, entre 8 et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant-à-elles, considérablement. En effet, celles-ci varient entre 10 et 18 % du traitement assuré.

Les taux de la CPCL pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers se montent à 11.5% pour les employés et à 22.5% pour l'employeur.

3.5. Eléments financiers

3.5.1 Total du bilan



Le graphique ci-dessus contient uniquement le total des bilans de plus de 1 milliard de CHF.

Total du bilan 2009 (en mios CHF)

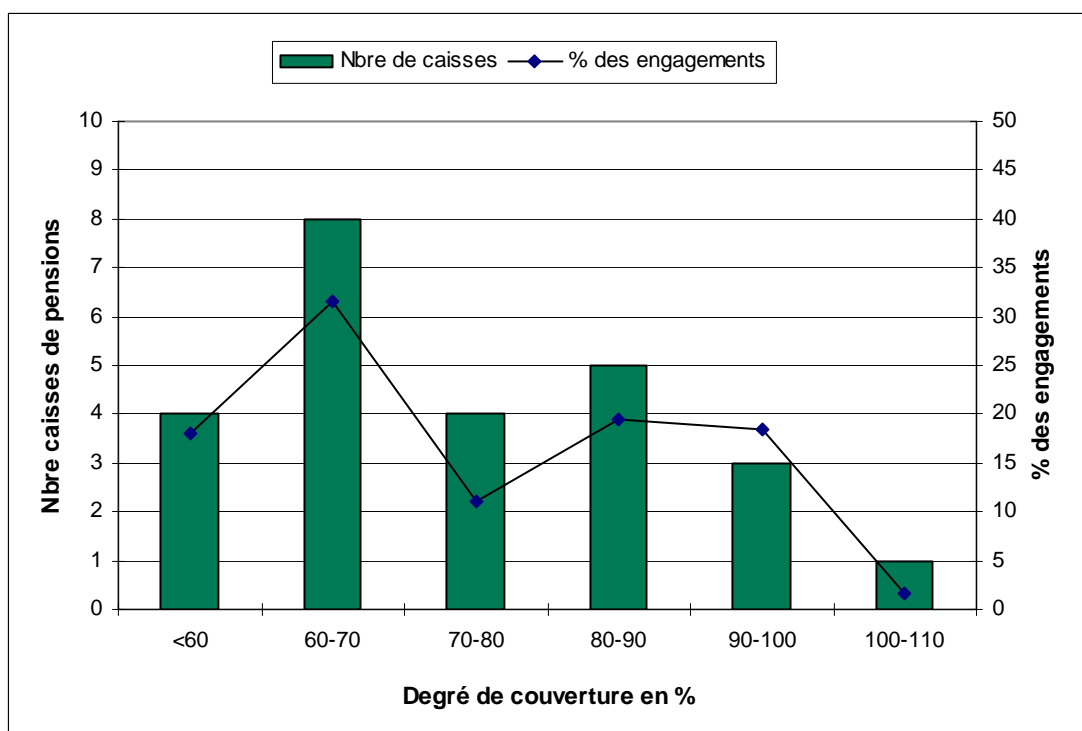
Total :	54'747	CPEV :	7'309
Moyenne :	2'190	CIP :	2'030
Minimum :	37 (Ville de Monthey)	CPCL :	1'515
Maximum :	8'605 (Canton de Berne)		

La fortune cumulée des caisses s'est appréciée de 11.8% à fin 2009 (contre une diminution de 13.4% en 2008). Ces chiffres attestent la reprise des marchés financiers durant l'année passée sous revue. Toutes les caisses de l'échantillon ont vu leur fortune augmenter.

Les quatre caisses de pensions qui ont un total du bilan supérieur à 4 milliards totalisent 44.2% des assurés et 33.2% du total de la fortune de l'échantillon. Il s'agit des caisses cantonales de Berne (CPB), Vaud (CPEV) et Genève (CIA), ainsi que la caisse des enseignants bernois (CACEB).

En mettant en rapport le total du bilan avec l'effectif des caisses (total du bilan divisé par l'effectif, assurés et pensionnés), les résultats sont très disparates et vont de CHF 84'526.- pour la caisse de Monthey (CPM) à CHF 549'076.- pour la caisse Police et prison GE. La moyenne s'établit à CHF 161'277 (contre CHF 149'162.- en 2008). Au niveau suisse, cette moyenne se monte à CHF 147'461.-, caisses de pensions privées et publiques confondues (chiffres 2008).

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2009

Moyenne :	73.57%	CPEV :	66.09%
Minimum :	50.41% (Ville de Fribourg)	CIP :	71.05%
Maximum :	107.30% (Police et prison GE)	CPCL :	55.10%

Après les fortes baisses enregistrées en 2008, les degrés de couverture de l'ensemble des institutions de prévoyance analysées remontent, en moyenne, de 4.9% à fin 2009. L'amplitude des hausses varie selon les caisses de 1.6% pour la CIA, canton de Genève, à 16.3% pour la CPCL, ville de Lausanne qui a bénéficié d'une importante recapitalisation en 2009.

Evolution du degré de couverture des caisses observées

Grâce aux recapitalisations partielles de la CRPE (enseignants VS) en 2007 et de la CPCL (ville de Lausanne) en 2009, et suite à la reprise des marchés financiers, il n'y a plus aucune caisse de pensions qui affiche un degré de couverture inférieur à 50% à fin 2009 (cf. tableau ci-après). Ce constat est plutôt réjouissant (cf. tableau ci-après).

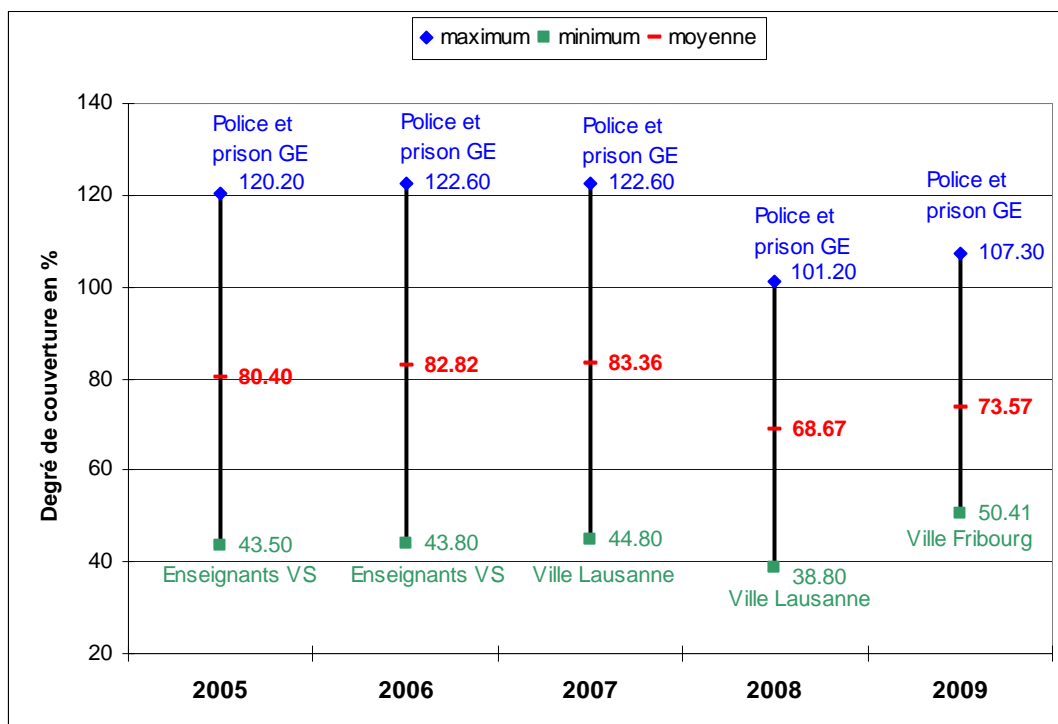
Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2006	2007	2008	2009
> 100 %	5	5	1	1
90% - 99%	4	3	1	3
80% - 89%	5	5	4	5
70% - 79%	6	8	4	4
60% - 69%	2	2	6	8
50% - 59%	1	1	7	4
< 50%	2	1	2	0
Total	25	25	25	25

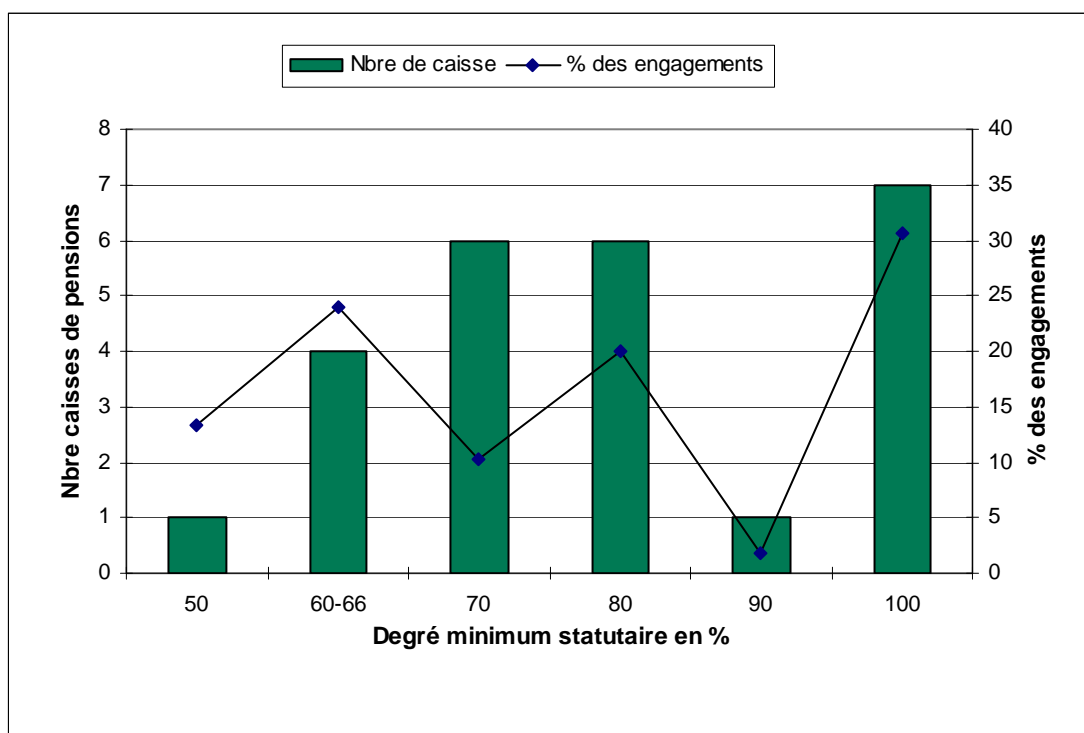
Comme en 2008, seule la Caisse Police et Prison GE (CP) possède un degré de couverture supérieur à 100%, alors que 5 caisses étaient dans cette situation en 2006 et 2007.

En 2009, 8 caisses de pensions sur 25 (soit 32%) avaient un degré de couverture supérieur à 80%: Pour rappel, ce pourcentage correspond à la valeur cible préconisée par le CSSS-E dans le cadre du financement des institutions de prévoyance de droit public (IPDP).

Entre 2005 à 2009, l'écart du degré de couverture entre les caisses observées diminue sensiblement.



3.5.3 Degré de couverture minimum statutaire



Degré de couverture minimum statutaire 2009

Moyenne :	79%	CPEV :	66% *
Minimum :	50% (Canton de Genève)	CIP :	70%
Maximum :	100% (7 caisses)	CPCL :	60%

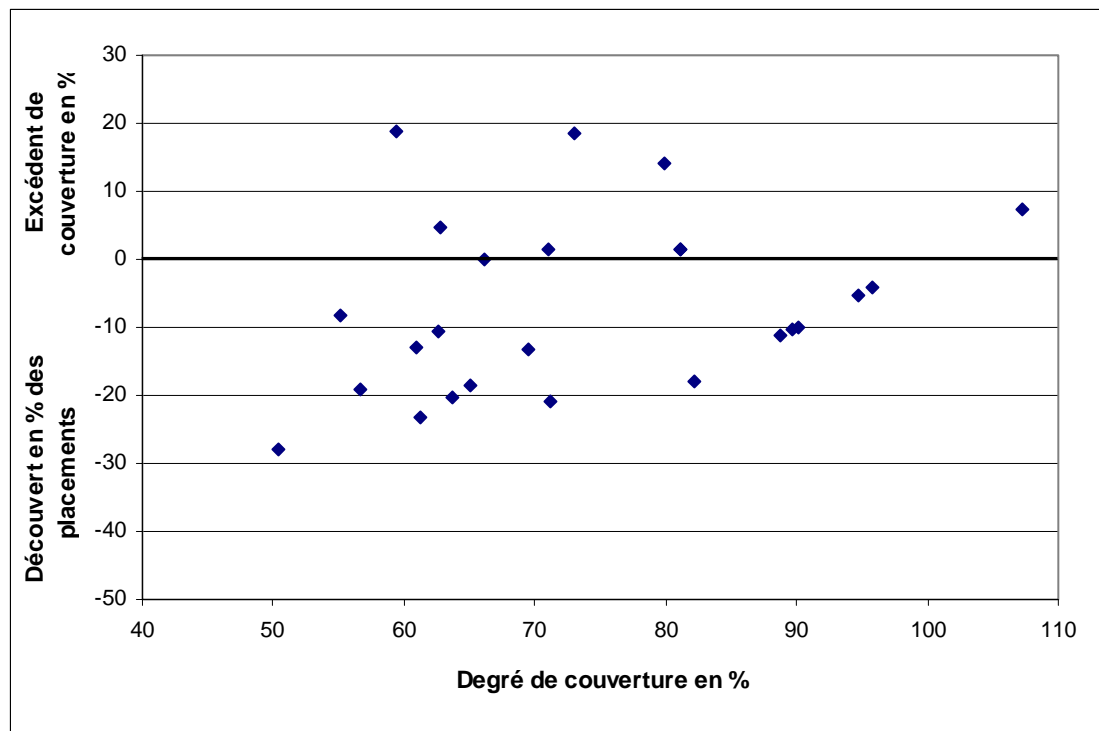
* Le degré de couverture minimum de la CPEV est celui valable pour l'année 2009. Ce taux minimum croît de 1% par année pour atteindre 75% en 2018.

Le degré de couverture minimum a été fixé à 100% pour cinq caisses de pensions publiques, dont les trois caisses bernoises, la caisse des fonctionnaires de police et de la prison de Genève et la caisse de Bulle. Les deux caisses de pensions de droit privé sont, quant-à-elles, contraintes légalement d'appliquer la capitalisation intégrale et donc d'avoir un degré minimum de 100%.

Aucune caisse n'a augmenté son degré de couverture statutaire depuis 2006, à l'exception de celui de la CPEV qui passe à 66 %, conformément à sa Loi.

3.5.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire

En 2009, neuf caisses de pensions (contre quatre en 2008) sont en-dessus de leur objectif de couverture et seize (contre vingt et une en 2008) sont en-dessous. Comme en 2008, parmi les caisses qui ont fixé un degré minimum à 100%, une seule sur sept a atteint son objectif à fin 2009, contre 6 en 2007.



L'annexe 4.6 B démontre la difficulté pour la majorité des caisses de pensions publiques romandes à atteindre leur degré de couverture statutaire en 2009.

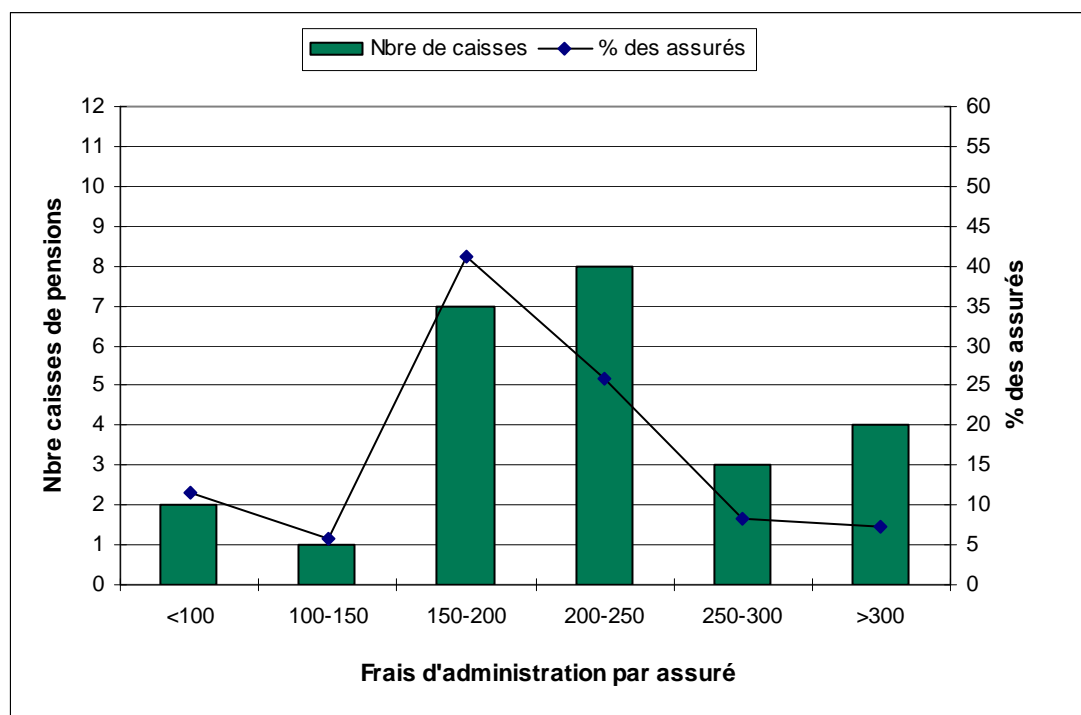
3.5.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pensions ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par l'Etat :

- Frais du personnel direct (ex : gestionnaires)
- Frais du personnel indirect (ex : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2009 montrent, comme chaque année, des différences de frais importantes existant entre les différentes caisses de pensions observées.



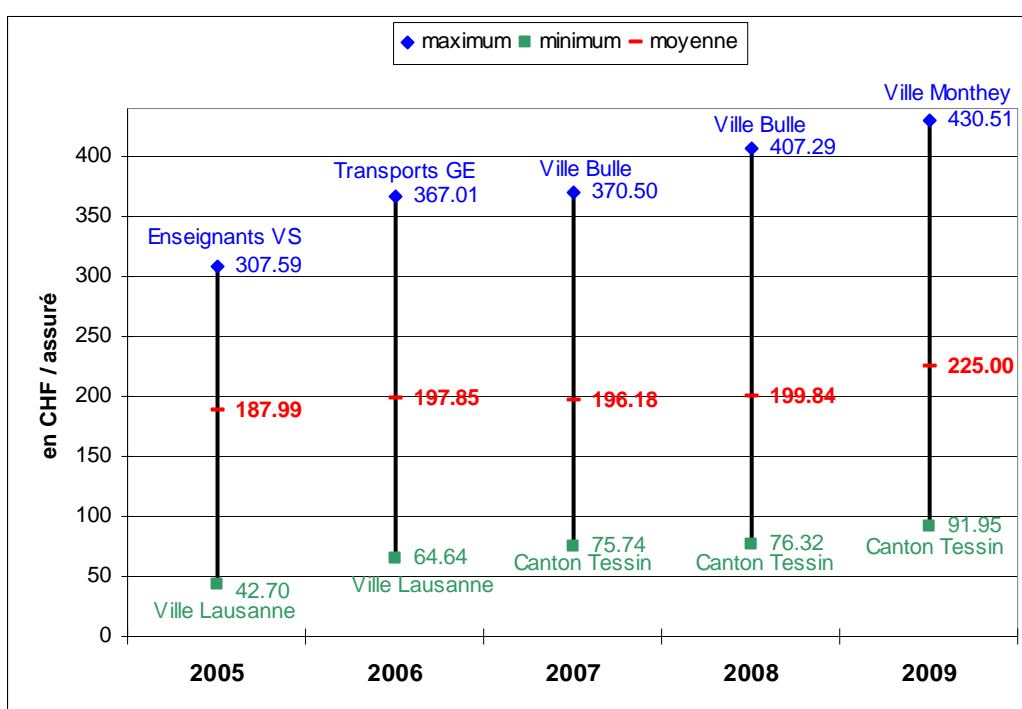
Frais d'administration par assuré 2009 (en CHF)

Moyenne :	225.-	CPEV :	182.-
Minimum :	92.- (Canton du Tessin)	CIP :	206.-
Maximum :	430.- (Ville de Monthey)	CPCL :	184.-

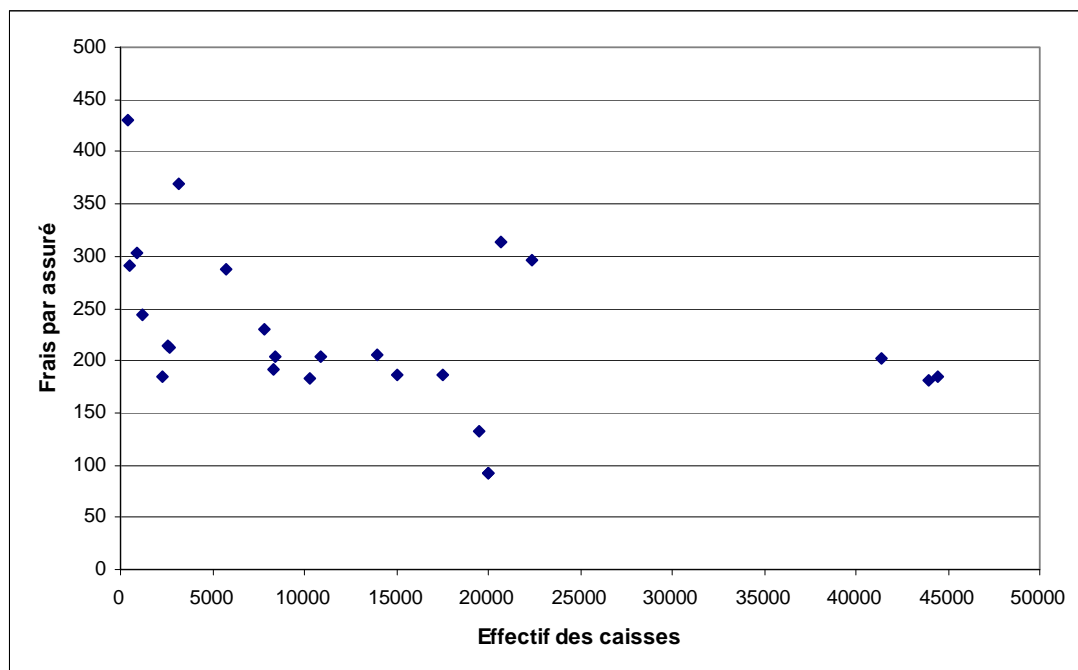
Les frais moyens par assuré ont augmenté en moyenne de 11% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 200.- à CHF 225.- par assuré. Sept caisses (contre cinq en 2008) affichent une diminution de leur frais d'administration. Cette tendance à la hausse peut s'expliquer par une meilleure identification des frais réels de chaque institution.

De son côté, Swisscanto a calculé une moyenne de CHF 309.- par assuré dans sa 10^e enquête citée précédemment. Au niveau suisse, l'OFS indique, pour 2008, des frais moyens de CHF 171.- par assuré. Là, également, ce chiffre est à prendre avec les réserves qui s'imposent, puisqu'il tient compte d'un nombre important de caisses de pensions privées propres à une entreprise. Ces caisses de pensions sous-estiment régulièrement leurs frais administratifs, certaines allant même jusqu'à afficher des frais nuls, l'employeur les prenant intégralement à sa charge.

Evolution des frais administratifs par assuré



3.5.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pensions. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pensions affichent des coûts très bas car une partie conséquente de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

Il est, par contre, intéressant de constater que les trois plus grandes caisses publiques, la Caisse du canton de Berne (CPB), la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse cantonale de Genève (CIA) présentent des frais par assuré proches voire identiques, soit respectivement CHF 185.- pour la CPB, CHF 182 pour la CPEV et CHF 202.- pour la CIA. Ces trois caisses fonctionnent sur des modes de gestion proches, à savoir une gestion déléguée à un organisme externe pour la CPEV et une gestion interne effectuée par une structure indépendante de l'Etat pour la CPB et la CIA. Ce constat était le même pour les trois derniers exercices.

3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pensions observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances sont très différentes d'une caisse à l'autre. Il serait hautement souhaitable que les caisses de pensions publiques fassent calculer leurs performances annuelles sur la base des comptes audités, comme c'est le cas pour la CPEV et la CIP depuis 1998.

Des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) auraient permis une analyse plus fine et une comparaison plus fiable entre les caisses ainsi, qu'avec leur indice de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues.

Globalement, une analyse performance / risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actif.

Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Valeur de rendement	17
Discounted Cash-flow	5
Valeur de rendement & intrinsèque	2
Valeur d'expert	1

Les caisses de pensions étudiées utilisent majoritairement la méthode de la valeur de rendement, car cette dernière est réaliste, facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Celle du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF) provient du milieu bancaire. Elle est plus compliquée et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans), elle est liée à la performance. Seuls le canton de Genève (CIA), les Enseignants bernois (CACEB), la ville de Berne (PVK) et la fondation Comunitas favorisent cette méthode.

Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mixte de la valeur de rendement, couplées à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

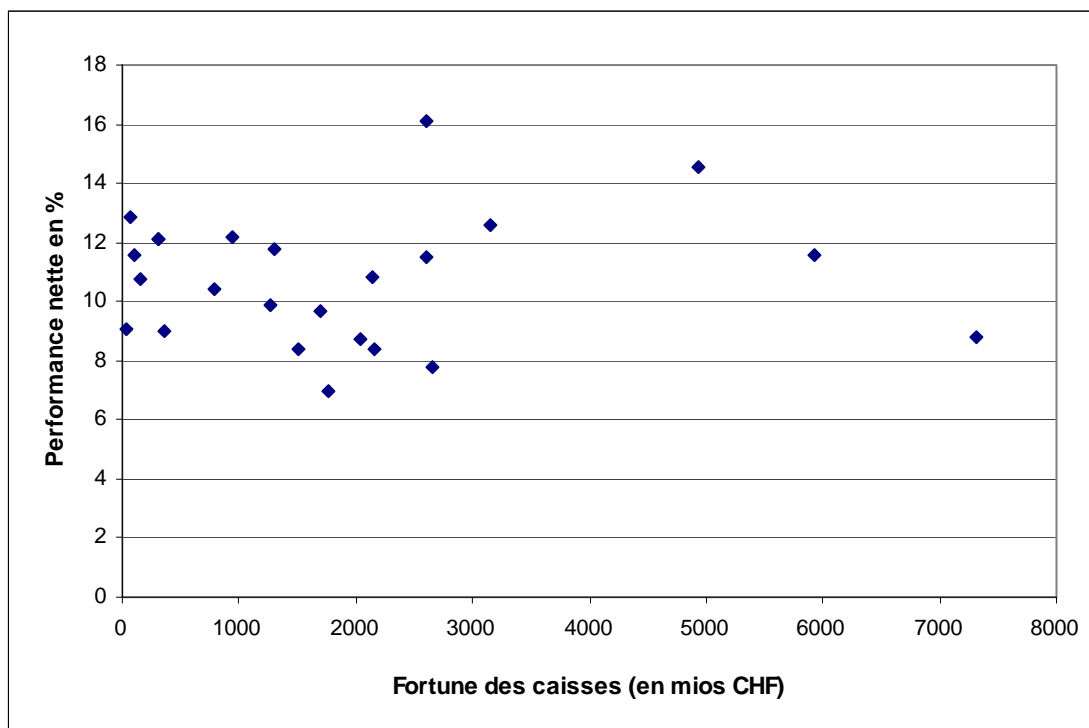
- **Changement des méthodes d'évaluation**

Des méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer les valorisations des postes concernés.

- **Frais des placements**

Comme pour les frais administratifs, les frais des placements peuvent varier considérablement en fonction du mode de gestion de la caisse de pensions. A l'extrême, ces frais peuvent être nuls lorsque l'employeur les prend intégralement à sa charge.

Performance nette 2009



Seules les caisses mentionnant explicitement une performance nette ont été prises en compte dans ce chapitre.

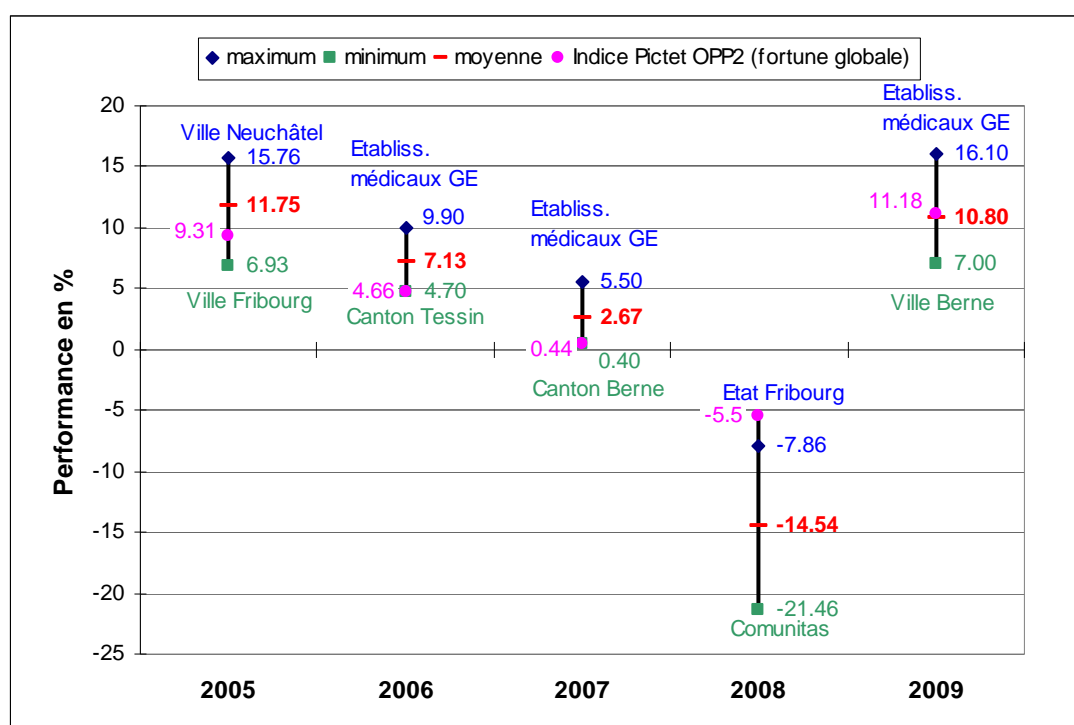
Performance nette 2009

Moyenne :	10.80%	CPEV :	8.78%
Minimum :	7.00% (Ville de Berne)	CIP :	8.74%
Maximum :	16.10% (Etabl. Méd. GE)	CPCL :	8.40%

La 10^{ème} enquête de Swisscanto auprès des caisses de pensions publiques et privées mentionne une performance nette moyenne de 10.53% pour l'exercice 2009. Les chiffres se situent dans une fourchette de 1.80% à 23.10%.

L'évolution de la performance nette

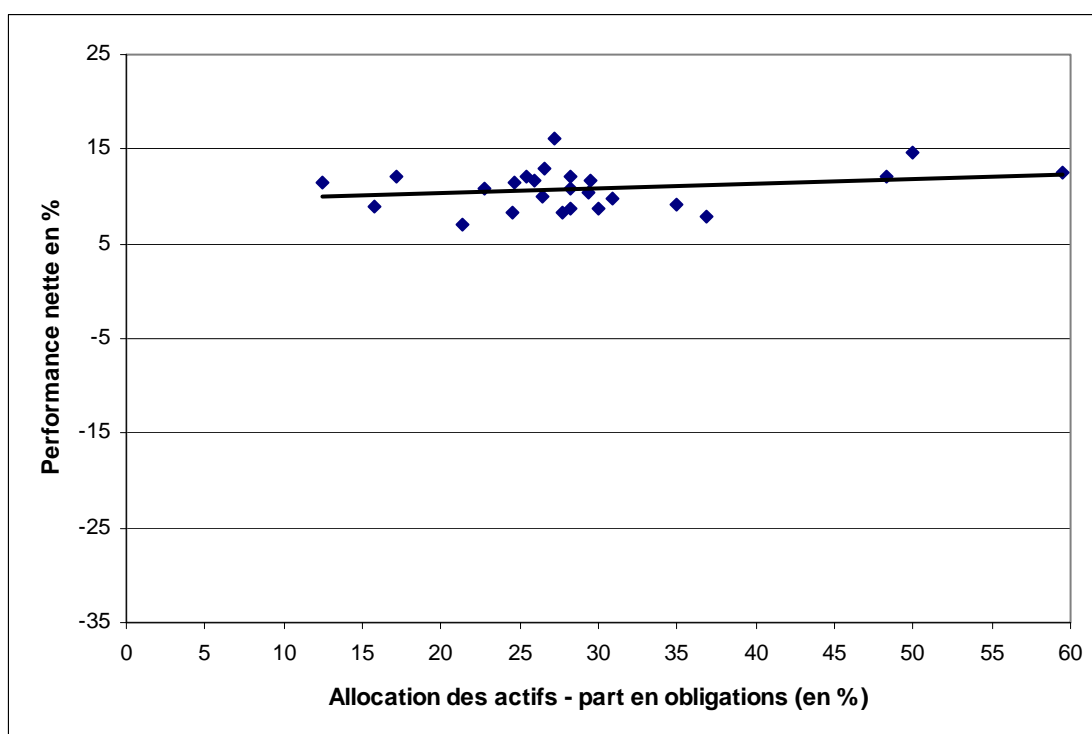
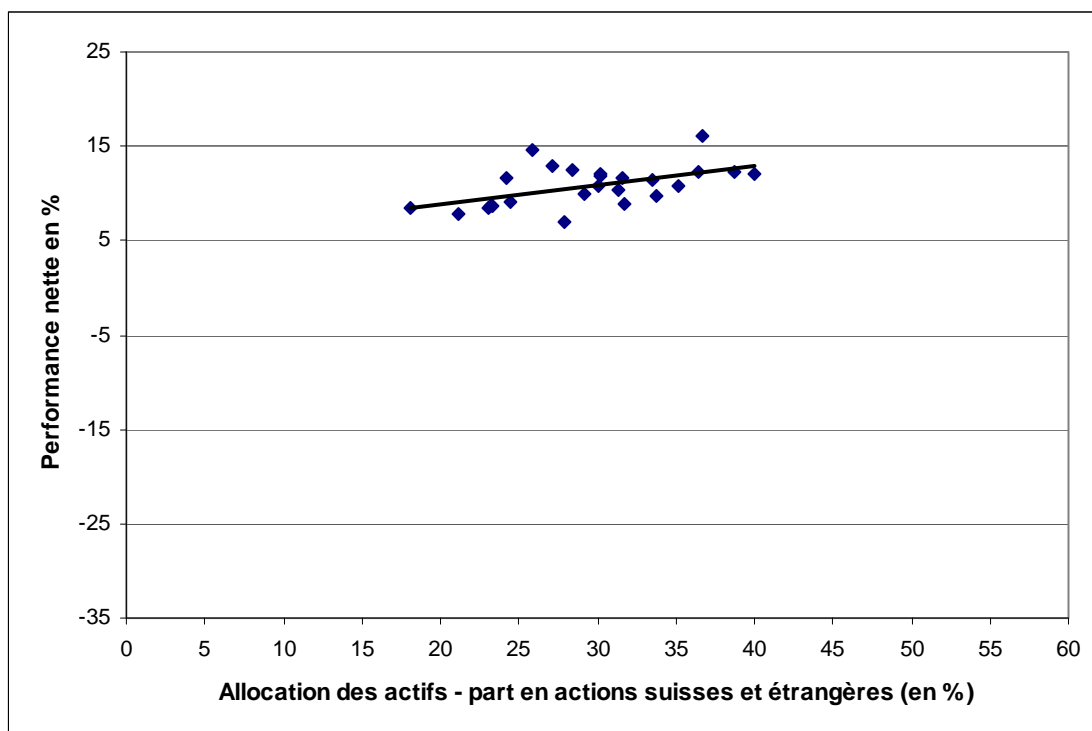
La lecture du graphique ci-dessous permet de mieux comprendre pourquoi une grande partie des experts du 2^{ème} pilier ont qualifié l'année 2008 d'Annus horribilis. En effet, la chute des performances a été vertigineuse à cette période avec une amplitude considérable entre les valeurs minimales et maximales. La tendance s'est inversée l'année suivante où la performance moyenne atteint presque celle de 2005. Toutefois, à fin 2009, la grande majorité des caisses de pensions n'a pu atteindre son degré de couverture minimum statutaire et constituer de nouvelles réserves de fluctuations de valeur (RFV). Ces dernières ont été très souvent intégralement utilisées en 2008 afin d'amortir le choc financier de l'époque.

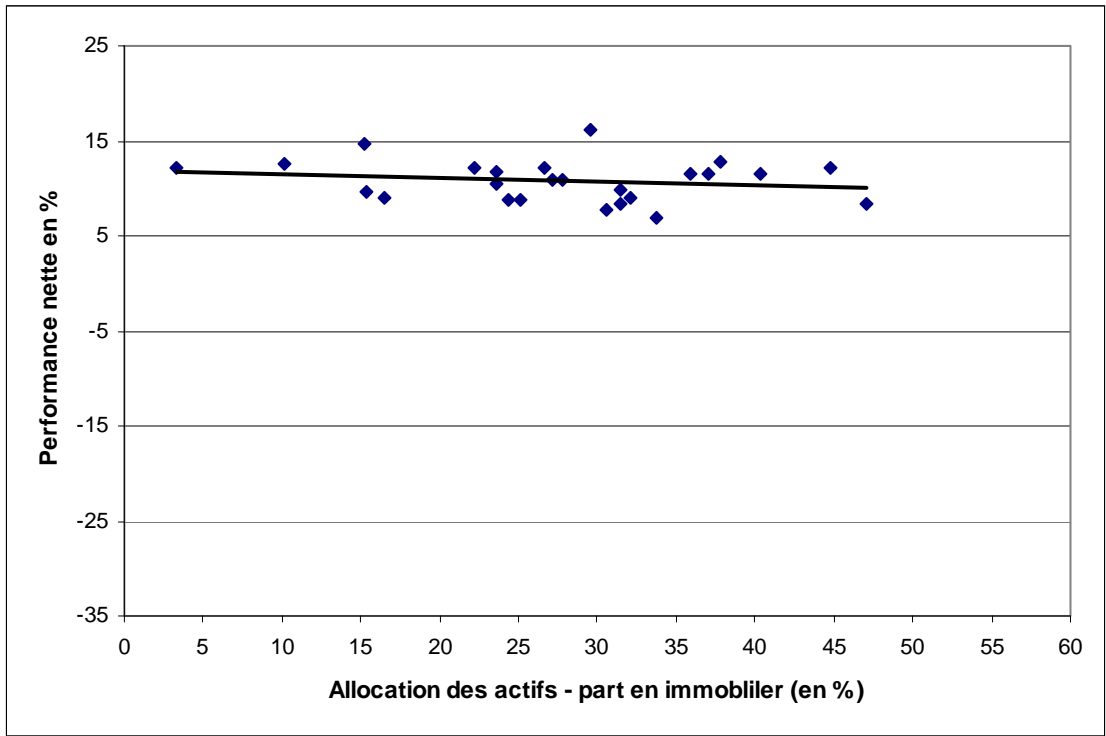


Remarque

L'indice Pictet OPP2 Fortune globale est calculé avec un sous-indice immobilier indirect (fonds de placements cotés). En remplaçant celui-ci par un sous-indice immobilier direct, la performance de l'indice susmentionné passe de 11.18 à 8.79% à fin 2009. Dès lors, la prudence est de mise lors de la comparaison des performances réalisées par les différentes caisses de pensions observées vis-à-vis d'un benchmark reconnu (ici celui de Pictet, OPP2 Fortune globale). Il est donc nécessaire d'avoir la transparence des sous-indices afin d'apprécier au mieux la situation et de comparer ce qui est comparable.

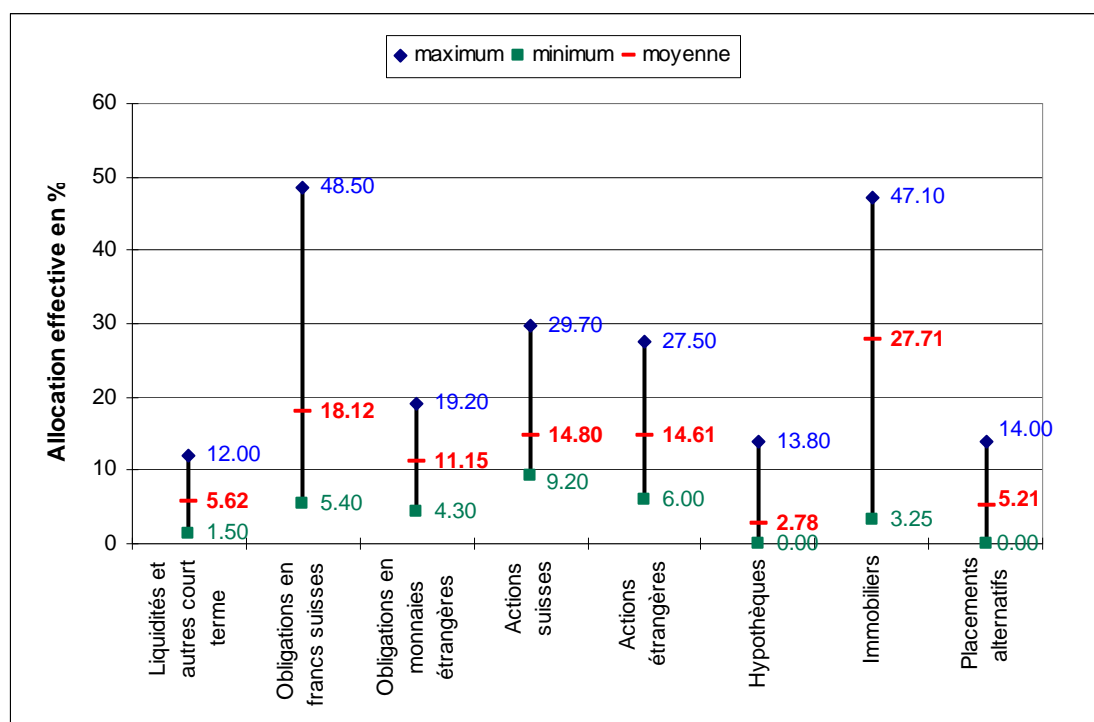
Les graphiques ci-après mettent en rapport la part d'actions, d'obligations et d'immobilier avec la performance nette affichée avec des échelles identiques.





3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » comprend les placements privés (private equity). Toutefois, certaines caisses de pensions n'identifient pas cette catégorie et l'intègrent dans les actions, ce qui biaise quelque peu les chiffres qui suivent.



Le graphique ci-dessus présente, pour l'année 2009, l'allocation réelle moyenne en rouge (total de 100%), ainsi que les allocations réelles minimales et maximales par classe d'actif.

	Liquidité et autres court terme	Obligations en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	5.7%	11.5%	16.7%	12.1%	11.3%	10.2%	24.3%	8.2%
CIP	5.6%	13.2%	16.8%	11.9%	11.3%	7.9%	25.1%	8.2%
CPCL	6.4%	17.1%	7.4%	9.8%	8.3%	0.1%	47.1%	3.8%

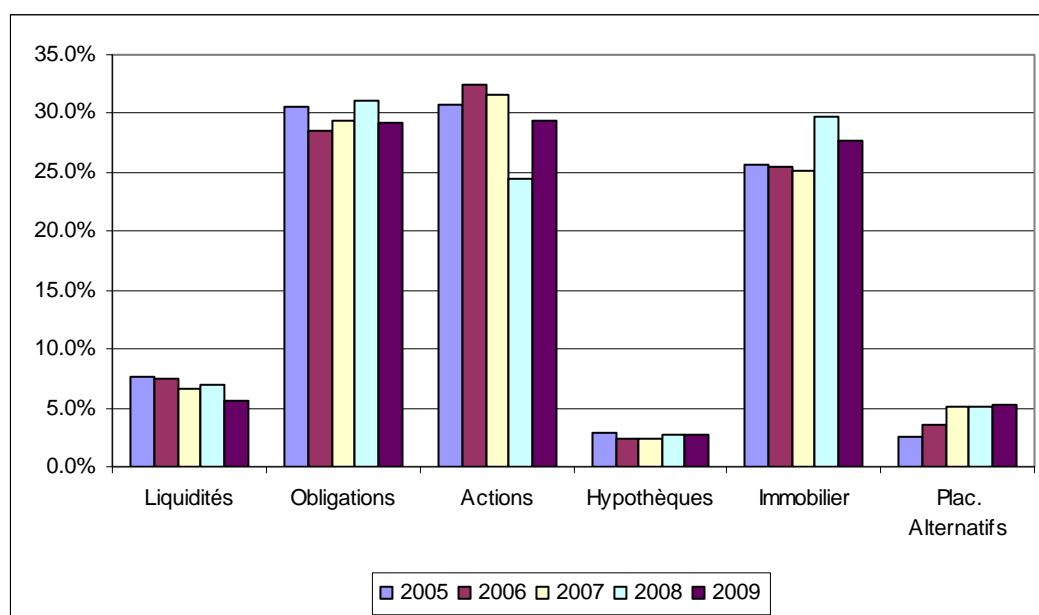
En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME), en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations baisse de 1.9% et celle des actions s'apprécie de 5% en 2009. Ces résultats soulignent la reprise des marchés financiers en 2009 et la volonté des caisses de pensions d'investir de manière plus dynamique (baisse des obligations et progression des actions).

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2009	2008	09 vs 08	2009	2008	09vs 08
Moyenne	29.3%	31.1%	-1.9%	29.4%	24.4%	5.0%
Minimum	12.4%	15.5%	-3.1%	18.1%	17.5%	0.6%
Maximum	59.5%	64.3%	-4.8%	40.0%	36.7%	3.4%

Ce regroupement effectué pour la CPEV, la CIP et la CPCL donne les chiffres suivants :

	Obligations	Actions
CPEV	28.24%	23.34%
CIP	30.00%	23.18%
CPCL	24.50%	18.10%

Evolution des allocations des actifs (moyenne)

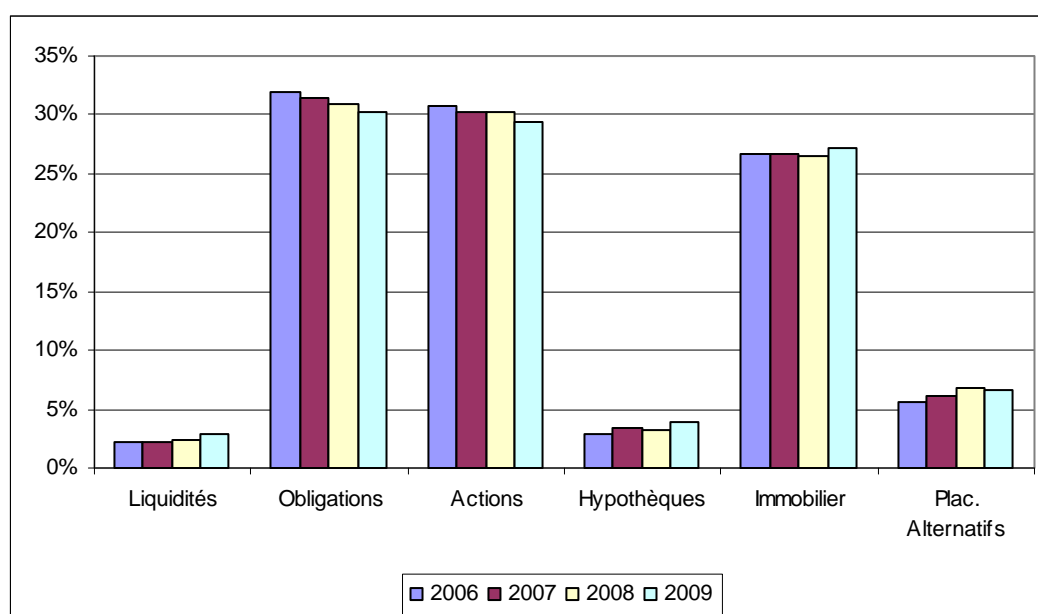


Les caisses de pensions observées investissent de plus en plus dans les placements alternatifs. Les obligations et l'immobilier a joué le rôle "d'allocation refuge" en 2008 quand les marchés boursiers ont chuté.

Allocations moyennes	2005	2006	2007	2008	2009
Liquidités	7.6%	7.5%	6.6%	7.0%	5.6%
Obligations	30.7%	28.5%	29.3%	31.1%	29.3%
Actions	30.8%	32.5%	31.6%	24.4%	29.4%
Hypothèques	2.8%	2.4%	2.3%	2.6%	2.8%
Immobilier	25.6%	25.5%	25.1%	29.7%	27.7%
Placements alternatifs	2.5%	3.6%	5.1%	5.1%	5.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Certaines institutions de prévoyance ont profité de la reprise économique en 2009 pour investir leurs liquidités importantes (-1.4% en 2009). L'allocation "actions" a augmenté de 5.0% en 2009.

Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



Le graphique ci-dessus montre une certaine stabilité dans les allocations stratégiques, malgré les très fortes turbulences des marchés financiers ces dernières années. La règle des trois tiers (1/3 obligations, 1/3 actions, 1/3 immobilier y compris les hypothèques) demeure d'actualité.

Selon le sondage réalisé par Swisscanto en 2010, un tiers des caisses de pensions qui ont répondu à ladite enquête estime avoir modifié leur allocation stratégique en 2009 à cause des évènements inattendus survenus en 2008 dans les marchés financiers.

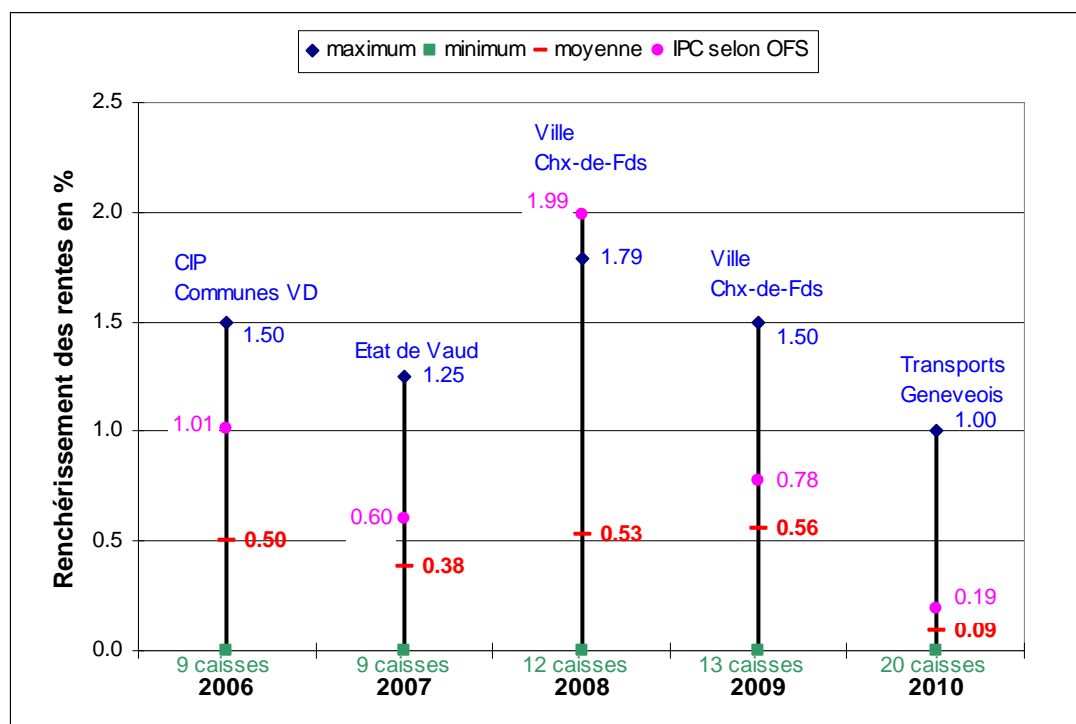
L'annexe 4.9 indique que sur l'échantillon analysé, seules 7 caisses de pensions ont modifié leur allocation tactique de 2008 à 2009.

Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actif :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	4	0
Obligations en CHF	3	3
Obligations hors CHF	0	5
Actions CH	1	4
Actions hors CH	3	3
Hypothèques	3	0
Immobiliers	3	1
Plac. Alternatifs	1	4

Certaines caisses de pensions préfèrent accroître leurs liquidités afin de pouvoir investir rapidement le cas échéant. Plusieurs d'entre elles ont décidé de réduire leurs investissements dans les obligations étrangères, voire les actions suisses afin de réduire les risques comme évoqué plus haut.

3.5.9 Indexation des rentes



Indexation des rentes 2009

Moyenne :	0.09%	CPEV :	0.0%
Minimum :	0.00% (20 caisses)	CIP :	0.0%
Maximum :	1.00% (Transports GE)	CPCL :	0.0%

Les cinq caisses de pensions genevoises ont été les seules à avoir accordé une indexation des rentes. Cette dernière se situe dans tous les cas en dessous de l'indice des prix à la consommation. Les vingt autres caisses n'ont pas procédé à une indexation des rentes.

La situation financière difficile des caisses les oblige à limiter ou à supprimer le renchérissement des rentes, avec, à moyen terme, des diminutions potentielles importantes de pouvoir d'achat pour les rentiers.

Le tableau de la page suivante exprime en détails l'évolution des indexations de 2006 à 2010 concernant l'échantillon analysé.

			au 1er janvier					Notes
			2006	2007	2008	2009	2010	
1	CACEB	Enseignants bernois	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
2	CAP	Ville de Genève & SIG	1.14%	0.75%	1.59%	0.00%	0.30%	
3	CEH	Etablis. publ. médicaux	0.40%	0.40%	0.70%	1.30%	0.30%	1)
4	CIA	Canton de Genève	0.40%	0.40%	0.70%	1.30%	0.30%	1)
5	CIP	Communes vaudoises	1.50%	0.00%	0.00%	1.00%	0.00%	2)
6	CP	Police et prison GE	0.40%	0.40%	0.70%	1.30%	0.30%	1)
7	CPB	Canton de Berne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
8	CPC	Ville de la Chx-de-Fds	0.00%	0.50%	1.79%	1.50%	0.00%	3)
9	CPCL	Ville de Lausanne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
10	CPDS	Canton du Tessin	0.50%	0.25%	0.90%	0.75%	0.00%	
11	CPEN	Etat de Neuchâtel	0.96%	0.47%	0.47%	1.39%	0.00%	3)
12	CPEV	Etat de Vaud	0.00%	1.25%	0.00%	0.00%	0.00%	
13	CPJU	Canton de Jura	0.00%	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	
14	CPM	Ville de Monthey	0.50%	1.00%	1.00%	1.00%	0.00%	
15	CPPEF	Etat de Fribourg	1.00%	0.50%	1.75%	1.40%	0.00%	
16	CPPEV	Etat du Valais	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
17	CPVB	Ville de Bulle	0.95%	0.47%	0.89%	0.00%	0.00%	
18	CPVF	Ville de Fribourg	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
19	CPVN	Ville de Neuchâtel	0.96%	0.19%	0.25%	1.44%	0.00%	3)
20	CPVS	Ville de Sion	1.09%	1.20%	1.60%	0.64%	0.00%	4)
21	CRPE	Enseignants valaisans	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
22	FPTPG	Transports genevois	1.14%	0.70%	1.00%	1.00%	1.00%	
23	PVK	Ville de Berne	0.60%	0.60%	0.00%	0.00%	0.00%	
24	Comunitas	Fond. Privée Comunitas	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	5)
25	Previs	Fond. Privé Previs	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	

Maximum	1.50%	1.25%	1.79%	1.50%	1.00%
Moyenne	0.50%	0.38%	0.53%	0.56%	0.09%
Minimum	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

IPC selon OFS	1.01%	0.60%	1.99%	0.78%	0.19%
---------------	-------	-------	-------	-------	-------

Notes

- 1) Correspond à la variation de l'IGPC entre les mois de novembre 2008 et novembre 2009
- 2) En 2006, indexation depuis le 01.07.2006 et en 2008, indexation depuis le 01.07.2008
- 3) Harmonisation de l'indexation suite à la fusion dans Prévoyance.ne au 1er janvier 2010
- 4) Le renchérissement est à la charge de l'employeur pour la majorité des employés
- 5) Distribution d'une rente extraordinaire en 2007

Généralités en 2009

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases actuarielles ²	Taux technique	Réassurance
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	capitalisation	Oui (temporairement) ¹	EVK2000	4.00%	Non
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.00%	Non
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	3.50%	Non
CP	GE	Police et prison GE	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CPB	BE	Canton de Berne	Prestations	capitalisation	Oui	EVK2000	3.50%	Non
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.00%	Non
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.25%	Non
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.50%	Non
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CPPEV	VS	Etat du Valais	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non
CPVB	FR	Ville de Bulle	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.00%	Oui (Stop-Loss)
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.50%	Oui (Stop-Loss)
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.00%	Non
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
CRPE	VS	Enseignants valaisans	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.50%	Non
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation	Oui	EVK2000	4.00%	Non
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	Cotisations	capitalisation	Non	EVK2000	3.50%	Non
Previs	BE	Fond. Privé Previs	Prestations + cotisations	capitalisation	Non	EVK2000	4.00%	Non

1 Garantie de l'Etat réintroduite et valable aussi longtemps que le taux de couverture est inférieur à 100%

2 CACEB : les tarifs utilisés pour les calculs actuariels se fondent sur les bases techniques de la Caisse fédérale d'assurance (EVK2000), mais avec une probabilité de mortalité réduite en raison de l'augmentation de la longévité des rentiers de la CACEB qui a été observée. Les bases techniques adaptées en conséquence CFA 2000-CACEB sont utilisées pour l'inscription au bilan des capitaux de prévoyance.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques					
Echantillon de base			Degré couv. au 31.12.2009		Explications des mesures d'assainissement ou des projets à venir
			cible	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	100%	82%	Suppression en 2000 de la garantie publique. Après la chute des marchés financiers en 2001 et 2002, réintroduction temporaire de la garantie publique et introduction de cotisations d'assainissement de 5.15% depuis le 1er juin 2005. Diminution des prestations (40 ans d'assurance avant la retraite). Gel jusqu'à nouvel avis du renchérissement sur les pensions de retraite. Réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% au 1er janvier 2010. Révision actuellement de la loi pour passer à la primauté des cotisations d'ici 2012 (projet FUTURA).
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	80%	81%	En 2006, mesures envisagées pour maintenir un taux de rente final de 70% : âge initial pour la cotisation vieillesse à 24 ans et âge de retraite technique à 64 ans, diminution du taux annuel de rente à 1.75%, augmentation de la durée d'affiliation à 40 ans et application d'un taux actuariel lissé par année d'anticipation en cas de retraite anticipée (ces mesures sont actuellement toujours en cours d'étude).
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	62%	73%	Augmentation des cotisations de 3% en 2006. Hausse du taux de cotisation de 21% à 22% au 1er janvier 2010, puis à 23% au 1er janvier 2011, et enfin à 24% au 1er janvier 2012, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 salariés. Fusion programmée avec CIA, mais plus avec la CP.
CIA	GE	Canton de Genève	50%	59%	Dans l'attente de la fusion avec CEH, des éventuelles mesures d'assainissement sont reportées.
CIP	VD	Communes vaudoises	70%	71%	Aucune mesure n'est envisagée.
CP	GE	Police et prison GE	100%	107%	La fusion de CP (avec un système de capitalisation intégrale) avec CEH et CIA (financement mixte) n'est plus d'actualité.
CPB	BE	Canton de Berne	100%	90%	Réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% au 1er janvier 2010. A cette même date, augmentation des cotisations afin de préserver le même niveau de prestations suite à la baisse du taux technique : 9.2% salariés (+0.8%) et 11.8% pour les employeurs (+1.4%). Révision actuellement de la loi pour passer à la primauté des cotisations d'ici 2012 (projet FUTURA).
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	70%	80%	Aucune mesure envisagée en attendant le regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2010.
CPCL	VD	Ville de Lausanne	60%	55%	Recapitalisation de CHF 350 mios de la CPCL acceptée en juin 2009 par le conseil communal lausannois. Préalablement, en 2000 et 2004 d'autres mesures ont été prises : suppression de l'automatisme de l'indexation des pensions, augmentation des cotisations de 5.5% sur 3 ans, modification du plan d'assurance : baisse du taux de pension de 0.167%, déduction actuarielle de 1.5% par année d'anticipation en cas de retraite anticipée, versement du supplément temporaire (pont AVS) sous certaines conditions.
CPDS	TI	Canton du Tessin	80%	65%	Sur la base d'une étude externe, la Commission de la CPDS a chargé un groupe de travail interne d'adopter des mesures d'assainissement, car l'objectif d'atteindre un degré de couverture de 80% durant la période 2004-2019 n'est plus réaliste.
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	70%	61%	Aucune mesure envisagée en attendant le regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2010.
CPEV	VD	Etat de Vaud	66%	66%	Les mesures d'assainissement sont actuellement réservées, mais la caisse poursuit ces réflexions quant à la problématique de son financement à long terme. L'objectif de la CPEV est d'atteindre un degré de couverture de 75% en 2018, soit +1% de plus chaque année. Dès 2006, Limitation du supplément temporaire ("pont AVS"). Abattement sur l'indexation des pensions sur le coût de la vie.
CPJU	JU	Canton de Jura	90%	71%	Depuis 2004, le renchérissement est décidé chaque année par le conseil de fondation (accordé une seule fois en 2007). Le 28.10.2009, le Parlement jurassien a accepté la nouvelle loi sur la CPJU qui entre en vigueur le 01.01.2010 avec comme conséquences : baisse du taux technique de 4.5% à 4.0%; augmentation du taux de cotisations des assurés de 1% pour le fixer à 10.1% contre 9.1% auparavant; introduction du rappel de cotisations facturé lors de chaque augmentation de salaire supérieure à 1%; suppression de l'avance effectuée à l'assuré dans l'attente de la décision AI; suppression des conditions avantageuses lors d'une retraite anticipée avant l'âge de 62 ans; renonciation temporaire de l'indexation des rentes.
CPM	VS	Ville de Monthey	70%	63%	Recommandations 2009 des experts actuelles: la modification des tables actuarielles EVK2000 au profit de celles VZ2010 devra s'effectuer ces prochaines années; révision probable du taux technique de 4.5% si l'évolution de la performance future n'est pas en adéquation avec la performance attendue.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	80%	81%	Aucune mesure d'assainissement de prévue à fin 2009. Cependant, l'Etat de Fribourg procède actuellement à une révision de sa loi pour assurer le financement futur. La CPPEF devrait connaître quelques nouveautés: le taux de contribution passera de 19.5% à 21.5%, dont 12.5% seront pris en charge par l'employeur et 9% par le personnel. L'âge de la retraite devrait évoluer entre 58 et 67 ans, et l'âge de 62 ans constituera le point de calcul. Le projet de révision de la loi sera en consultation jusqu'à la fin juin 2010.
CPPEV	VS	Etat du Valais	80%	64%	Première recapitalisation en 2007 de CHF 264 mios (degré de couverture à fin 2006 : 61.6%). Augmentation de 2 ans de l'âge ordinaire de la retraite de certaines catégories d'assurés et gel des rentes pendant 5 ans. Fusion avec la CRPE au 1er janvier 2010 (CPVAL), un projet de recapitalisation complémentaire est prévu afin d'atteindre un degré de couverture de 80% fixé par l'article 10 de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) du Valais. Passage à la primauté des cotisations prévu pour le 1er janvier 2012.
CPVB	FR	Ville de Bulle	100%	89%	Dès le 1er janvier 2009 : Abaissement du taux technique de 4.5 à 4.0%, affiliation du personnel à la caisse dès le 1er jour d'activité et suppression de la perte technique due aux retraites anticipées. Les conditions de retraites ne sont pas modifiées, mais la perte est compensée par la suppression du capital épargne et un versement complémentaire de la part de l'employeur.
CPVF	FR	Ville de Fribourg	70%	50%	Mesures d'assainissement entrée en vigueur le 01.01.2006 : augmentation du taux de cotisation de 2.5%, blocage de l'indexation des rentes et des sommes assurées pendant 5 ans. Modification du plan de prestations : calcul de la pension d'enfant de retraité (en % de la rente de retraite, et plus en % de la rente AVS simple maximale), réduction de la pension d'invalidité, de conjoint et d'orphelin (basée sur une retraite à 65 ans au lieu de 62 ans). Pas de mesures d'assainissement complémentaires de prévues à fin 2009.
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	70%	57%	En 2007, introduction d'une contribution d'assainissement (0.8% part employés, 1.2% part employeurs) et indexation partielle des rentes (max. 50% de l'IPC et en plus plafonné à 1.5%). Pour 2009, aucune mesure envisagée en attendant le regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2010.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

CPVS	VS	Ville de Sion	80%	70%	En 2003 : suppression des 2/9 dans le calcul des salaires assurés, calcul des prestations sur la moyenne des salaires assurés des 3 dernières années, âge de la retraite équivalent pour les hommes et les femmes (62 ans, cat. A) et introduction de la rente pour conjoint survivant, plafonnement à 80% du renchérissement de rentes. En 2004 : augmentation des cotisations de 0.75% (employés) et 0.5% (employeur), suppression du renchérissement des rentes jusqu'en 2009. En 2005 : augmentation des cotisations de 0.75% (employés) et 0.5% (employeur), modification du financement de la rente complémentaire transitoire (Pont AVS) à raison de 25 % à la charge de l'employé, 25% à la charge de l'employeur et 50 % de la CPVS (avant cette dernière finançait le 100%). Dès 2010, cotisations temporaires d'assainissement de l'employeur (1%) et des assurés (1%) avec effet au 01.07.2010, prélèvements prévus jusqu'à l'atteinte du degré de couverture de 80%. Recapitalisation prédiologique de la ville de Sion de CHF 3.5 mios par année pendant 5 ans (1ère tranche comptabilisée en 2009).
CRPE	VS	Enseignants valaisans	80%	61%	En 1995 et 2000 premières mesures adoptées : augmentation des cotisations et réduction des prestations assurées. Ensuite en 2007, première recapitalisation de CHF 341 mios (degré de couverture à fin 2006 : 43.8%). Au 1er janvier 2010 : fusion avec la CPPEV sous CPVAL; recapitalisation de CHF 310 mios (dont CHF 31 mios pour harmoniser les degrés de couverture des deux caisses). Au 1er janvier 2012 : recapitalisation complémentaire pour atteindre le degré de couverture de 80%, passage à la primauté des cotisations).
FPTPG	GE	Transports genevois	60%	63%	Aucune mesure d'assainissement de prévue.
PVK	BE	Ville de Berne	100%	96%	Aucune mesure d'assainissement de prévue, mais le règlement de prévoyance sera entièrement révisé d'ici 2012 (décision du 24.02.2009).
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	100%	90%	Dès le 1er janvier 2009 : Abaissement du taux technique de 4 à 3.5%. Renoncement à une adaptation des rentes au renchérissement. Abaissement du taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimum selon la LPP de 2% pour l'année 2009.
Previs	BE	Fond. Privé Previs	100%	95%	Aucune mesure d'assainissement ne s'impose actuellement en raison de l'âge moyen peu élevé des assurés et de la structure saine de la caisse (80% d'actifs pour 20% de retraités).
Total					

En suisse allemande

			Degré couv. au 31.12.2009		Explications des mesures d'assainissement ou des projets à venir
			cible	%	
APK	AG	Canton d'Aarau	100%	100%	Recapitalisation au 1er janvier 2008 d'environ CHF 1.5 milliards (degré de couverture à fin 2007 : 90.0%). La caisse passe au système de la capitalisation (plus de garantie publique) et à la primauté des cotisations. Abaissement du taux technique de 4% à 3.5%. Modification du plan de prévoyance : durée de cotisations complète sur 40 ans (droit à la retraite à 65 ans). Redéfinition de la déduction de coordination et de la compensation du renchérissement.
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	100%	79%	Recapitalisation de la caisse, gel du renchérissement pendant 30 ans et suppression garantie étatique. Courant 2009, le canton de BL étudie les possibilités d'assainissement de la BLPK avec en point de mire : passage de la primauté des prestations à celle des cotisations et une augmentation des cotisations.
LUPK	LU	Canton de Lucerne	100%	97%	Caisse en primauté des cotisations. Pas d'adaptation des rentes en 2009 suite au résultat négatif de 2008. Janvier 2010 : le conseil cantonal a adopté le projet d'assainissement, l'Ordonnance relative à la caisse LUPK prévoit de relever l'âge de la retraite de 62 à 63 ans, de diminuer le taux d'intérêt technique et les taux de conversion et d'instaurer des contributions d'assainissement.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	100%	91%	Recapitalisation complète de la caisse au 1er janvier 2008 (CHF 1.38 milliards) qui passe au système financier de la capitalisation et à la primauté des cotisations (degré de couverture à fin 2007 : 76.9%). Le montant de la recapitalisation doit être amorti sur 30 ans, via un fonds d'amortissement interne. L'Etat participe à l'amortissement de ce fonds à hauteur de 50%, le solde est à la charge des assurés et des pensionnés (via la limitation de l'indexation des rentes pour ces derniers). L'Etat continue d'accorder sa garantie, pour son personnel, aussi longtemps que la réserve de fluctuation de valeurs n'a pas atteint son objectif.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	100%	94%	En 2005, augmentation du taux de cotisations et suppression du renchérissement des rentes. Objectif du degré de couverture à 100 % d'ici 10 ans. Introduction au 01.01.2009 d'une contribution d'assainissement de 1% part employés et 1.5% part employeurs.
PKSG	SG	Communes de St-Gall	100%	93%	En 2009, la PKSG décide le maintien d'une cotisation spéciale de 2% jusqu'à 2015 au plus tard, la réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% et relèvement des cotisations ordinaires de 2%.
PKSO	SO	Canton de Soleure	100%	70%	En 1993, la caisse passe à la primauté des cotisations, mais garde la garantie étatique en cas de déficit. Fin 2009, Un groupe de travail mis en place par le Conseil exécutif de la PKSO propose de diminuer le taux de conversion de 6.74 à 6.24% à partir de 2011.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	100%	99%	Recapitalisation au 1er janvier 2006, passage à la primauté des cotisations. La garantie publique s'éteindra dès que le degré de couverture > 115 % pendant 3 années de suite. Degré de couverture au 01.01.2008 : 115.1%.
PKUR	UR	Canton d'Uri	100%	96%	En 2009, les salariés et l'employeur devront s'acquitter de contributions d'assainissement à hauteur de 0.4% chacun, la rémunération des avoirs de vieillesse va être abaissée de 1% et le fonds de renchérissement dissolu. En 2010, les employeurs et les employés devront également verser des cotisations supplémentaires à hauteur de 0.4% chacun. Le taux de rémunération des avoirs de vieillesse s'élèvera à 1.5% pour l'année 2010 et aucune compensation du renchérissement ne sera accordée aux bénéficiaires de rentes. La mesure de restriction des versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement a été supprimée.
Publica	CH	Confédération	100%	102%	En 1er juillet 2008, passage à la primauté des cotisations et constitution de l'institution collective PUBLICA. Avril 2010, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à une compensation extraordinaire du renchérissement sur les rentes Publica des employés de la Confédération
Total					

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pensions publiques
romandes analysées et de quelques autres exemples suisses allemands**

Situation au jusqu'au 31.12.2009			Degré de couv. au 31.12.2009	Objectif du degré de couverture	Augmentation du degré couv. cible	Recapitalisation	Passage en prim. des prestations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux technique	Autres révisions envisagées
CACEB	BE	Enseignants bernois	82%	100%			?	?	X	X	X	X	X	X
APK	AG	Canton d'Aarau	100%	100%	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	79%	100%	X	X	?		?		X			
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	81%	80%					?			?		
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	73%	62%						X				F
CIA	GE	Canton de Genève	59%	50%										F
CIP	VD	Communes vaudoises	71%	70%										
CP	GE	Police et prison GE	107%	100%										
CPB	BE	Canton de Berne	90%	100%			?			X	X		X	
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	80%	70%										F
CPCL	VD	Ville de Lausanne	55%	60%		X				X	X	X	X	?
CPDS	TI	Canton du Tessin	65%	80%										X
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	61%	70%										F
CPEV	VD	Etat de Vaud	66%	66%	X						X			
CPJU	JU	Canton de Jura	71%	90%						X	X	X	X	X
CPM	VS	Ville de Monthey	63%	70%										X
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	81%	80%										X
CPPEV	VS	Etat du Valais	64%	80%		X	X					X		F
CPVB	FR	Ville de Bulle	89%	100%								X	X	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	50%	70%					X	X	X	X		
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	57%	70%						X	X			F
CPVS	VS	Ville de Sion	70%	80%	X	X			X	X	X	X		X
CRPE	VS	Enseignants valaisans	61%	80%		X	X			X				F
FPTPG	GE	Transports genevois	63%	60%										
LUPK	LU	Canton de Lucerne	97%	100%			X				X			
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	91%	100%	X	X	X			X	X			
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	94%	100%	X					X	X			
PKSG	SG	Communes St-Gall	93%	100%						X			X	
PKSO	SO	Canton de Soleure	70%	100%			X							X
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	99%	100%	X		X							X
PKUR	UR	Canton d'Uri	96%	100%						X		X		
Publica	CH	Confédération	102%	100%			X				X			
PVK	BE	Ville de Berne	96%	100%										X

? = mesure en cours de réflexion

F = fusion projetée

X = mesure adoptée

Effectifs des caisses														
			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Notes
			2009	2008	Evol. en %	2009	2008	Evol. en %	2009	2008	Evol. en %	2009	2008	
CACEB	BE	Enseignants bernois	22'386	21'914	2.2%	16'191	15'782	2.6%	6'195	6'132	1.0%	2.61	2.57	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	10'844	10'588	2.4%	6'702	6'546	2.4%	4'142	4'042	2.5%	1.62	1.62	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	20'738	20'115	3.1%	15'063	14'700	2.5%	5'675	5'415	4.8%	2.65	2.71	
CIA	GE	Canton de Genève	41'378	40'095	3.2%	26'970	26'333	2.4%	14'408	13'762	4.7%	1.87	1.91	
CIP	VD	Communes vaudoises	13'994	13'384	4.6%	9'521	9'047	5.2%	4'473	4'337	3.1%	2.13	2.09	
CP	GE	Police et prison GE	2'301	2'256	2.0%	1'335	1'311	1.8%	966	945	2.2%	1.38	1.39	
CPB	BE	Canton de Berne	44'489	43'310	2.7%	33'328	32'526	2.5%	11'161	10'784	3.5%	2.99	3.02	1
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	2'699	2'629	2.7%	1'778	1'729	2.8%	921	900	2.3%	1.93	1.92	2
CPCL	VD	Ville de Lausanne	10'273	10'042	2.3%	6'244	6'032	3.5%	4'029	4'010	0.5%	1.55	1.50	3
CPDS	TI	Canton du Tessin	19'992	19'411	3.0%	13'850	13'460	2.9%	6'142	5'951	3.2%	2.25	2.26	
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	17'512	16'671	5.0%	12'404	12'085	2.6%	5'108	4'586	11.4%	2.43	2.64	
CPEV	VD	Etat de Vaud	43'938	42'147	4.2%	30'355	29'090	4.3%	13'583	13'057	4.0%	2.23	2.23	
CPJU	JU	Canton de Jura	8'353	8'115	2.9%	6'175	6'064	1.8%	2'178	2'051	6.2%	2.84	2.96	
CPM	VS	Ville de Monthey	443	423	4.7%	318	300	6.0%	125	123	1.6%	2.54	2.44	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	19'993	19'178	4.2%	16'142	15'521	4.0%	3'851	3'657	5.3%	4.19	4.24	
CPPEV	VS	Etat du Valais	8'391	8'009	4.8%	5'899	5'629	4.8%	2'492	2'380	4.7%	2.37	2.37	4
CPVB	FR	Ville de Bulle	478	419	14.1%	334	281	18.9%	144	138	4.3%	2.32	2.04	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	866	849	2.0%	556	557	-0.2%	310	292	6.2%	1.79	1.91	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	3'168	3'152	0.5%	2'146	2'174	-1.3%	1'022	978	4.5%	2.10	2.22	
CPVS	VS	Ville de Sion	1'229	1'211	1.5%	810	793	2.1%	419	418	0.2%	1.93	1.90	
CRPE	VS	Enseignants valaisans	5'771	5'677	1.7%	4'201	4'141	1.4%	1'570	1'536	2.2%	2.68	2.70	
FPTPG	GE	Transports genevois	2'531	2'469	2.5%	1'657	1'610	2.9%	874	859	1.7%	1.90	1.87	
PVK	BE	Ville de Berne	7'785	7'578	2.7%	5'065	4'899	3.4%	2'720	2'679	1.5%	1.86	1.83	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	15'059	14'669	2.7%	12'867	12'590	2.2%	2'192	2'079	5.4%	5.87	6.06	
Previs	BE	Fond. Privé Previs	19'514	18'727	4.2%	15'659	15'064	3.9%	3'855	3'663	5.2%	4.06	4.11	5
TOTAL / MOYENNE			344'125	333'038	3.3%	245'570	238'264	3.1%	98'555	94'774	4.0%	2.48	2.50	

Notes

1 : 60 ans, rente maximale pour la police

2 : catégorie A : policiers, pompiers, employés ARESA

3 : catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers

4 : selon catégorie : âge 60 ans / années cotisations : 37.5 ou âge 62 ans / 40 années cotisation

5 : plan min. LPP 65 ans

Prestations au 31.12.2009

			Primauté	Rente maximale		Calcul des prestations assurées		
				Age	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	65	40	1.625%	65%	Facteurs de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	58	35	2.000%	70%	5.0%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	60	37.5	2.000%	75%	Réduction de 2% pour chaque année d'anticipation avant 60 ans. Pour un âge de retraite après l'âge de 60 ans, le taux de pension est augmenté de 3% pour chaque année de prorogation.
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	62	38	1.974%	75%	Pour les retraites avant ou après 62 ans, le taux annuel de rente multiplié par la durée de cotisation est minoré, respectivement majoré, de 3% par année
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	58	36	1.667%	60%	5.0%
CP	GE	Police et prison GE	Prestations	52	30	2.333% (retr. à 50 ans) 2.417% (retr. à 51 ans) 2.5 % (retr. dès 52 ans)	70.0% (retr. à 50 ans) 72.5% (retr. à 51 ans) 75.0% (retr. À 52 ans)	Aucune indication au sujet du droit à la retraite anticipée
CPB	BE	Canton de Berne	Prestations	63	38	1.711%	65%	Facteurs de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	Prestations	A : 62 B : 60	37	1.350%	50%	4.8%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	A : 65 B : 60	A : 48 B : 43	A et B : 1.5%	A : 72.0% B : 64.5%	1.5%
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	60	40	1.500%	60%	4.8%
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	Prestations	62	37	1.351%	50%	2.4%
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	60	37.5	1.600%	60%	Si la retraite est avant l'âge terme sans compter 37.5 années d'assurance : 5%. Si l'assuré prend sa retraite avant l'âge minimum : 6%. Le cas échéant, cette réduction est cumulée avec le premier taux.
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	62	40	1.500%	60%	6.0%
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	62	37	1.351%	50%	7.5%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	60	37.5	1.600%	60%	Possibilités de retraite partielle (> 50% d'activité). Aucune indication au sujet du droit à la retraite anticipée
CPPEV	VS	Etat du Valais	Prestations	A : 60 B : 62	A : 37.5 B : 40.0	A : 1.6 % (cat. 2 et 5) B : 1.5 % (cat. 1 et 4)	60%	6.0%
CPVB	FR	Ville de Bulle	Prestations	65	44	1.600%	70.4%	5.0%
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	62	37.5	1.600%	60%	4.8%
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	Prestations	A: 62 B : 60	A : 44.9 B : 42.9	A: 1.26 % B: 1.35 %	A : 56.6% B : 57.9%	1 à 5 ans: 3% puis plus de 5 ans: 6%
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	A: 62 B : 58	A: 44 B : 40	A: 1.5% B: 1.8%	-	5.0%
CRPE	VS	Enseignants valaisans	Prestations	62	40	1.500%	60%	6.0%
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	63	40	1.875%	75%	environ 2.0%
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	63	36	1.700%	61.2%	5.4%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	Cotisations	65	40	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rente de vieillesse: fixée en fonction de l'avoir de vieillesse disponible pour la personne assurée lorsqu'elle atteint l'âge de la retraite et du taux de conversion en vigueur à ce moment ▶ Les taux de conversion actuellement en vigueur pour les différents âges de la retraite figurent en annexe des Statuts. Les taux de conversion sont adaptés en fonction des changements de circonstances et ne sont pas garantis. 		
Previs	BE	Fond. Privé Previs	Prestations + cotisations	63	38	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Primauté de prestations: <ul style="list-style-type: none"> ■ Rente de vieillesse: Plan 55 = 55%; Plan 60 = 60% du salaire donnant droit à une rente ■ Retraite anticipée: réduction de 0.6 % par mois d'anticipation ▶ Primauté de cotisations: <ul style="list-style-type: none"> ■ Rente de vieillesse: capital d'épargne disponible × le taux de conversion (selon âge) ■ Si retraite après 63 ans, le taux de conversion est augmenté de 0,16% par année. 		

Financement au 31.12.2009

			Cotisations ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coord. 2009		Notes
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	
CACEB	BE	Enseignants bernois	9.45	11.55	21.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	6% du traitement annuel déterminant (+) montant fixe de 24'120	-	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire de base (-) 25 % ((+) réduction si degré d'activité < 100%)	25 %, au max. montant de la rente annuelle complète maximum AVS	6'840	
GEH	GE	Etablis. publ. médicaux	7.00	14.00	21.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du traitement déterminant, au max. 29'552	-	
CIA	GE	Canton de Genève	8.00	16.00	24.00	Cat. 1: Salaire annuel déterminant (-) déd. coord. proport. au taux d'activité Cat. 2: Salaire mensuel déterminant (-) déd. coord. = 7/8 de rente mens. max. AVS	44.5 % du traitement déterminant, au max. 29'552	-	1
CIP	VD	Communes vaudoises	9.00 8.00	15.00 16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	100 % de la rente AVS minimum complète.	13'680	
CP	GE	Police et prison GE	8.90	17.80	26.70	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	53 % de la rente simple maximale AVS	14'501	
CPB	BE	Canton de Berne	8.40	10.40	18.80	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	6% du traitement annuel déterminant (+) montant fixe de 24'120	-	2
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	A: 9.00 B: 8.00	c.f. : Notes	-	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 du montant annuel de la rente de vieillesse complète maximum de l'AVS	15'960	3 4
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 9.00 B: 11.5	A: 17.00 B: 22.50	A: 26.00 B: 34.00	Salaire annuel déterminant (y.c. alloc. de renchérissement) (-) déduction de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'240	5
CPDS	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'240	
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	8.50	10.50	19.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	15'960	
CPEV	VD	Etat de Vaud	9.00	15.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS max. (+) 8.5 % du salaire annuel brut	-	
CPJU	JU	Canton de Jura	9.10	12.90	22.00	Il est égal aux 85 % du traitement annuel réduits d'un montant de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'240	
CPM	VS	Ville de Monthey	7.50	13.80	21.30	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	13'680	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	8.00	11.50	19.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	90 % de la rente simple maximale de vieillesse de l'AVS	24'624	
CPPEV	VS	Etat du Valais	Cat. 1: 8.80 Cat. 2: 9.80 Cat. 4: 8.40 Cat. 5: 9.40	Cat. 1: 11.70 Cat. 2: 13.30 Cat. 4: 11.10 Cat. 5: 12.70	Cat. 1: 20.50 Cat. 2: 23.10 Cat. 4: 19.50 Cat. 5: 22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15 % du traitement déterminant	-	6
CPVB	FR	Ville de Bulle	8.80	13.20	22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente maximale de l'AVS, au minimum de Fr. 25'320.-	23'940	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	7.70	15.30	23.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40 % du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS	-	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	Calculées selon échelles (cf. Statuts Art. 65 ss)		-	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 de la rente annuelle de vieillesse complète maximum de l'AVS	15'960	7
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 9.50 Cat. B: 11.50	Cat. A: 14.00 Cat. B: 18.00	Cat. A: 23.50 Cat. B: 29.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	18'240	8
CRPE	VS	Enseignants valaisans	8.80	11.70	20.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15 % du traitement déterminant	-	
FPTPG	GE	Transports genevois	Cat. 1: 8.50 Cat. 2: 6.00	Cat. 1: 17.00 Cat. 2: 12.00	Cat. 1: 25.50 Cat. 2: 18.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS simple, augmenté de 16 2/3 %	-	9
PVK	BE	Ville de Berne	8.25	14.25	22.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Rente simple maximale de l'AVS	27'360	

Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	Cotisations ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coord. 2009		Notes
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	
			8.00	8.00	16.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente AVS maximale.	23'940	
Previs	BE	Fond. Privé Previs	<u>P. prest. :</u> Plan 55: 16.50 Plan 60: 18.00 <u>P. cotis. :</u> en % du salaire assuré selon plan (annexe aux statuts)	<u>P. prest. :</u> Plan 55: 16.50 Plan 60: 18.00 <u>P. cotis. :</u> c.f.: tableau annexe aux statuts)	<u>P. prest. :</u> Plan 55: 33.00 Plan 60: 36.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	<u>P. prest. :</u> rente AVS max. <u>P. cotis. :</u> 20% du salaire annuel, plus 40% de la rente AVS max.	-	10

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement

1: Cat. 1: salariés mensualisés, Cat. 2: autres salariés

2: Au 1er janvier 2010, les contributions périodiques ont passé à 21 % du gain assuré (salarié: 9,2 %, employeur: 11,8 %)

3: Le montant annuel de la contribution de la Ville et des autres collectivités publiques est égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la CPC, mais au moins à 150 % et au plus à 220 % de la somme des cotisations et rappels versés par l'ensemble de son personnel assuré.

4: L'âge normal de la retraite est fixé à 62 ans pour la catégorie B et 60 ans pour la catégorie A (policiers, pompiers et employés ARESA).

5: Pension de retraite (art. 24 RA ss) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 55 et 60 ans pour les assurés de la catégorie B (policiers, pompiers et ambulanciers)

7: Les assurés sont répartis en deux catégories : Cat. A : les assurés pour lesquels l'âge de retraite ordinaire est fixé à 62 ans. Cat. B : les assurés pour lesquels l'âge de retraite ordinaire est fixé à 60 ans

8: La catégorie B comprend les employés de la Police municipale

9: Cat. 1: employés remplissant les conditions suivantes: être âgés de 23 ans révolus; avoir passé avec succès l'examen médical prévu à l'article 9.

Cat. 2: personnes n'ayant pas passé avec succès l'examen médical prévu à l'article 9, mais au maximum pour une durée de 5 ans.

10: Divers plans d'assurance existent chez Previs, que cela soit en primauté de prestations ou en primauté de cotisations

Eléments financiers

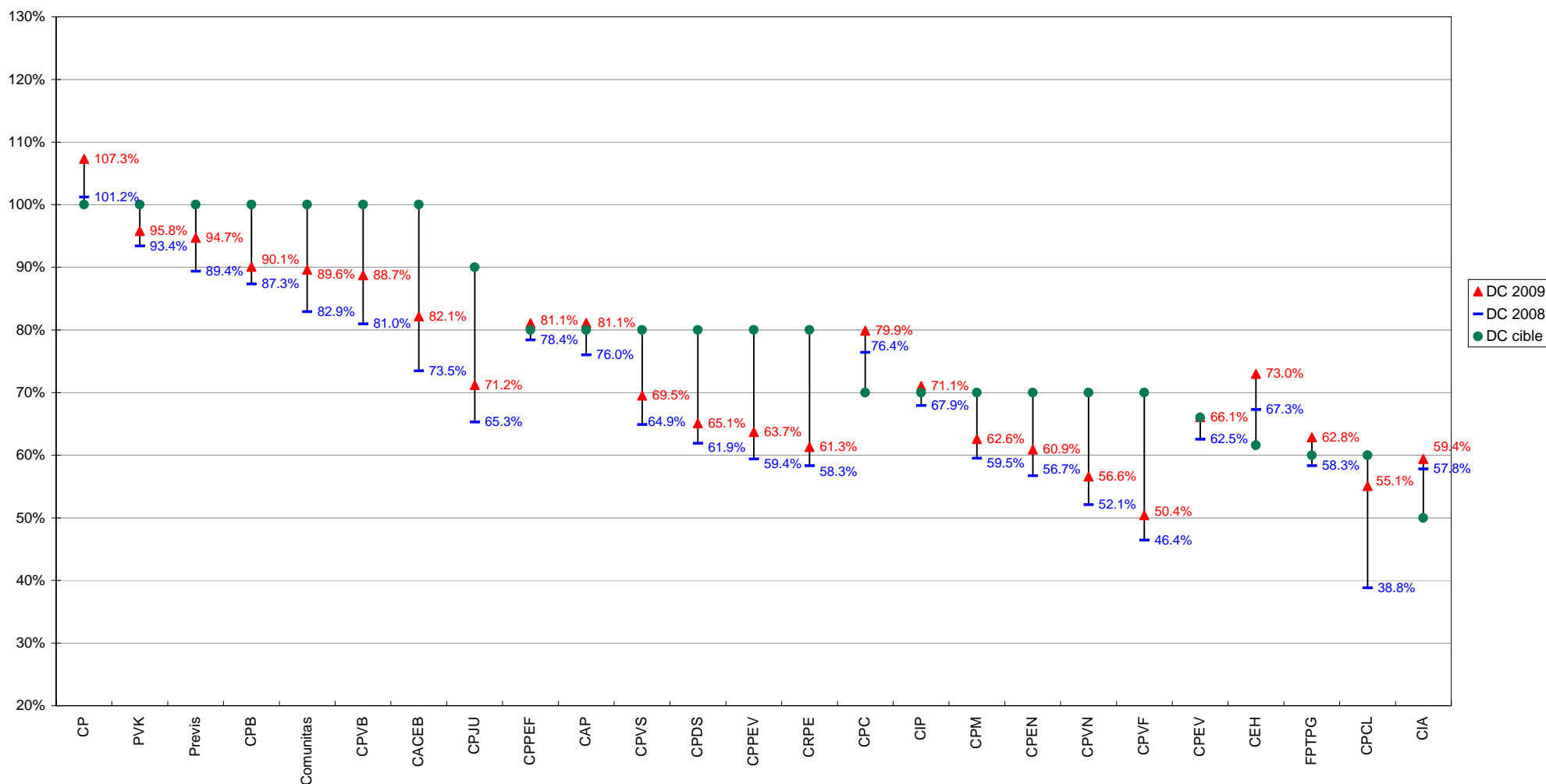
			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couv. min. statutaire	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes	
			2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2009	2009	2009	2008	2009	2008	2009	2008			
CACEB	BE	Enseignants bernois	4'934'662	4'310'754	4'934'662	4'310'754	14.58%	-14.06%	-	-	0.00%	21.00%	des capitaux de prévoyance et réserves techniques	100%	82.14%	73.47%	4.00%	6'625	7'598	296	347	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	2'606'500	2'376'634	2'591'409	2'351'889	11.53%	-14.55%	35'198	-	7.38%	18.30%	du total de l'actif	80%	81.11%	76.00%	4.00%	2'214	2'945	204	278	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	2'611'366	2'240'431	2'601'124	2'224'556	16.10%	-17.40%	386'011	181'746	96.00%	18.10%	des capitaux de prévoyance statutaires	62%	73.00%	67.30%	4.50%	6'514	6'273	314	312	
CIA	GE	Canton de Genève	5'923'421	5'408'928	5'907'862	5'386'675	11.55%	-14.52%	929'054	721'909	83%	18.80%	du total de l'actif	50%	59.40%	57.80%	4.50%	8'376	7'450	202	186	
CIP	VD	Communes vaudoises	2'030'049	1'854'575	2'029'413	1'837'884	8.74%	-13.18%	-	-	0%	13.80%	2 écarts types du total des placements	70%	71.05%	67.92%	3.50%	2'877	2'654	206	198	
CP	GE	Police et prison GE	1'263'423	1'161'546	1'258'559	1'156'977	9.90%	-14.40%	85'635	14'011	68.05%	10.00%	des placements nets	100%	107.30%	101.20%	4.50%	423	453	184	201	
CPB	BE	Canton de Berne	8'605'005	7'606'687	8'602'390	7'604'552	12.20%	-13.10%	-	-	0.00%	15.90%	du total de l'actif	100%	90.10%	87.34%	4.00%	8'237	7'756	185	179	
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	367'331	338'686	365'138	336'477	8.99%	-14.27%	-	-	0.00%	0.00%	RFV si degré couv. > 70%	70%	79.90%	76.40%	4.00%	573	564	212	215	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	1'515'239	973'715	1'513'485	971'058	8.40%	-9.89%	-	-	0.00%	15.00%	du total de l'actif	60%	55.10%	38.80%	4.00%	1'887	1'564	184	156	
CPDS	TI	Canton du Tessin	3'160'495	2'865'167	3'149'468	2'854'804	12.56%	-13.27%	-	-	0.00%	10.00%	de la fortune	80%	65.11%	61.91%	4.00%	1'838	1'481	92	76	
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	2'135'621	1'940'307	2'129'123	1'919'239	10.80%	-19.31%	-	-	0.00%	139'265	% de diverses valeurs boursières	70%	60.90%	56.70%	4.25%	3'264	2'257	186	135	
CPEV	VD	Etat de Vaud	7'309'327	6'714'661	7'294'934	6'698'226	8.78%	-13.34%	10'029	-	0.00%	11.04%	2 écarts types du total des placements	66%	66.09%	62.53%	4.00%	7'998	7'556	182	179	
CPJU	JU	Canton de Jura	939'204	835'362	935'460	831'545	12.20%	-20.40%	-	-	0.00%	14.10%	de la fortune totale	90%	71.20%	65.30%	4.50%	1'598	1'306	191	161	
CPM	VS	Ville de Monthey	37'445	33'162	36'835	32'836	9.10%	-19.14%	-	-	0.00%	20.00%	des engagements actuariels	70%	62.60%	59.50%	4.50%	191	89	431	211	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	2'651'108	2'397'197	2'651'098	2'397'188	7.79%	-7.86%	-	-	0.00%	186'100		80%	81.10%	78.40%	4.50%	1'850	1'691	93	88	1
CPPEV	VS	Etat du Valais	1'299'810	1'146'161	1'297'015	1'143'270	11.77%	-17.93%	-	-	0.00%		sur 1 an : 201'000 sur 20 ans : 429'000	80%	63.70%	59.40%	4.50%	1'709	1'390	204	174	
CPVB	FR	Ville de Bulle	73'436	62'498	73'390	62'307	12.88%	-14.47%	-	-	0.00%	17.80%	de la fortune totale	100%	88.74%	80.95%	4.00%	139	171	292	407	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	95'793	88'414	94'734	84'304	11.59%	-13.57%	-	-	0.00%	14.80%	de la fortune nette	70%	50.41%	46.44%	4.50%	263	166	304	195	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	304'450	269'593	302'667	267'874	12.11%	-18.39%	-	-	0.00%	n.d.		70%	56.60%	52.10%	4.00%	1'171	614	370	195	
CPVS	VS	Ville de Sion	158'985	142'423	158'586	142'062	10.79%	-13.73%	-	-	0.00%	17.30%	des engagements actuariels	80%	69.50%	64.90%	4.50%	301	259	245	214	

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de cov. min. statutaire	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes
			2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2009	2009	2009	2008	2009	2009	2008	2009	2008	
CRPE	VS	Enseignants valaisans	790'200	716'303	789'258	715'107	10.39%	-14.14%	-	-	0.00%	18.10% des placements	80%	61.30%	58.30%	4.50%	1'656	1'482	287	261	
FPTPG	GE	Transports genevois	310'439	280'912	309'307	279'752	12.10%	-11.90%	44'732	17'847	86.29%	16.30% de la fortune totale	60%	62.84%	58.33%	4.50%	541	512	214	207	
PVK	BE	Ville de Berne	1'771'645	1'718'402	1'768'008	1'672'617	7.00%	-10.00%	-	-	0.00%	22.50% des capitaux de prévoyance et des réserves techniques	100%	95.80%	93.40%	4.00%	1'785	1'367	229	180	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	1'697'395	1'507'693	1'690'976	1'493'877	9.70%	-21.46%	-	-	0.00%	25.10% des capitaux de prévoyance et réserves techniques	100%	89.62%	82.93%	3.50%	2'817	2'770	187	189	
Previs	BE	Fond. Privé Previs	2'155'141	1'957'073	2'146'940	1'947'895	8.36%	-9.32%	-	-	0.00%	15.00% du total du bilan	100%	94.70%	89.37%	4.00%	2'588	2'517	133	134	
TOTAL / MOYENNE			54'747'491	48'947'284	54'631'840	48'723'724			1'490'659	935'512							67'434	62'886	225	203	

1 = degré de couverture interne en attendant l'aval du Conseil d'Etat

Vue synoptique de divers degrés de couverture (DC) des caisses de pensions analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.

Seuls 5 caisses de pensions publiques analysées sur 23 possèdent un degré de couverture cible de 100 % au 31.12.2009 (idem à fin 2008).

Au 31.12.2009, 9 caisses dépassent leur degré de couverture cible contre 4 à fin 2008 et 15 à fin 2007.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2009

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2009)	Immobilier bilan 2009 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2009
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	11'080		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow (cash flows actualisés).
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	92	1'051'214	1)	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan à leur valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée par la Caisse. La méthode utilisée est celle des « cash flows actualisés ». Cette évaluation interne doit faire l'objet d'une contre-expertise externe au moins tous les 3 ans.
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	149	770'394		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement est donnée par l'état locatif brut capitalisé à 7%. La valeur intrinsèque est fonction du volume de l'immeuble, du prix moyen de construction, du terrain ainsi que de la qualité et de la vétusté de la construction.
CIA	GE	Canton de Genève	178	2'091'406		Valeur de rendement	L'estimation de la valeur actuelle des immeubles a été établie sur la base de la formule adoptée par le Service de surveillance des fondations dans le cadre de l'application des Arrêtés fédéraux urgents (AFU du 6 octobre 1989). La valeur de rendement des immeubles en exploitation est calculée en capitalisant l'état locatif théorique de chaque immeuble en fonction de la catégorie de son âge.
CIP	VD	Communes vaudoises	89	509'720		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CP	GE	Police et prison GE	59	395'832		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	23	280'134		Valeur de rendement	A la fin de l'année, le taux de capitalisation s'élevait en moyenne à 5,47 pour cent (année précédente: 5,32% en moyenne).
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	?	105'554	1)	Valeur de rendement	L'évaluation comptable des immeubles est effectuée à la "valeur de rendement". Cette dernière est calculée sur la base des revenus locatifs bruts (sans charges), capitalisés au taux défini par les expertises qui ont été effectuées dans le cadre des travaux de mise en place de la Caisse unique (Prévoyance.ne).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	105	769'758		Discounted Cash-flow	Dès 2009, tous les immeubles sont évalués à la valeur de marché, y compris les immeubles subventionnés (bénéficiant encore d'une aide financière et sous contrôle de l'Office cantonal du logement).
CPDS	TI	Canton du Tessin	28	302'921		Valeur de rendement	Le taux de capitalisation prend en considération le taux des obligations de la Confédération, la vétusté de chaque immeuble. Ce taux net se situe entre 4 et 6%.
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	185	543'145		Valeur de rendement	Dès 2006, le rendement des immeubles est calculé sur la valeur vénale en lieu et place de la valeur historique lors des années précédentes.
CPEV	VD	Etat de Vaud	258	1'780'336		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CPJU	JU	Canton de Jura	21	188'610		Valeur de rendement	Le taux de capitalisation, déterminant l'évaluation des immeubles, a été revu à la baisse (6,8 % contre 7,0 % une année auparavant).
CPM	VS	Ville de Monthey	2	6'160		Valeur de rendement	La valeur vénale des immeubles est déterminée en capitalisant le rendement brut moyen obtenu les trois dernières années à un taux fixé selon l'âge de l'immeuble.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	124	715'263		Valeur de rendement	La valorisation des immeubles se fait sur une base réglementaire et conformément à la réglementation pour la présentation des comptes (RPC 26).
CPPEV	VS	Etat du Valais	8	67'847	1)	Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés à un taux qui prend en compte, par objet, de divers autres éléments (décision du Comité du 28.11.2005).
CPVB	FR	Ville de Bulle	8	25'701		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement (ndlr taux de capitalisation non communiqué).
CPVF	FR	Ville de Fribourg	8	35'008		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants : a) Taux de capitalisation : • objectif de rendement net minimum de 4.5%; • taux pour les charges d'exploitation déterminées ou estimées sur la moyenne des cinq dernières années; b) Besoins de rénovation : • prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation seront intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble.
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	32	79'668	1)	Valeur de rendement	Dans l'optique de la création de la Caisse unique, la valeur vénale des immeubles a été déterminée sur la base de taux de capitalisation comprenant divers critères usuellement admis par les professionnels de l'immobilier. Ainsi, le taux de capitalisation de référence retenu s'élève à 7,20%. Ce dernier peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des spécificités et particularités des immeubles expertisés.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	19'851		Valeur d'expert	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur vénale. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans (la dernière fois en 2009) ou en présence de circonstances particulières.
CRPE	VS	Enseignants valaisans	8	112'896	1)	Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs sont capitalisés au 31 décembre à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants (décision du Comité du 19.11.2008) : • taux d'intérêt de base de 4%; • frais d'exploitation; • frais d'entretien; • frais d'administration; • rénovation; • risques de loyer; • marge d'assainissement
FPTPG	GE	Transports genevois	18	138'863		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
PVK	BE	Ville de Berne	89	397'662		Discounted Cash-flow	selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlé tous les 5 ans par un expert indépendant.
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	1	79'934	1)	Discounted Cash-flow	Méthode de valeur de revenu individuel pour les immeubles en nom propre, puis celle de la méthode selon Discounted Cashflow pour les immeubles en copropriété.
Previs	BE	Fond. Privé Previs	?	494'859		Valeur de rendement	Les placements immobiliers directs sont évalués selon une méthode dynamique de la valeur de rendement.

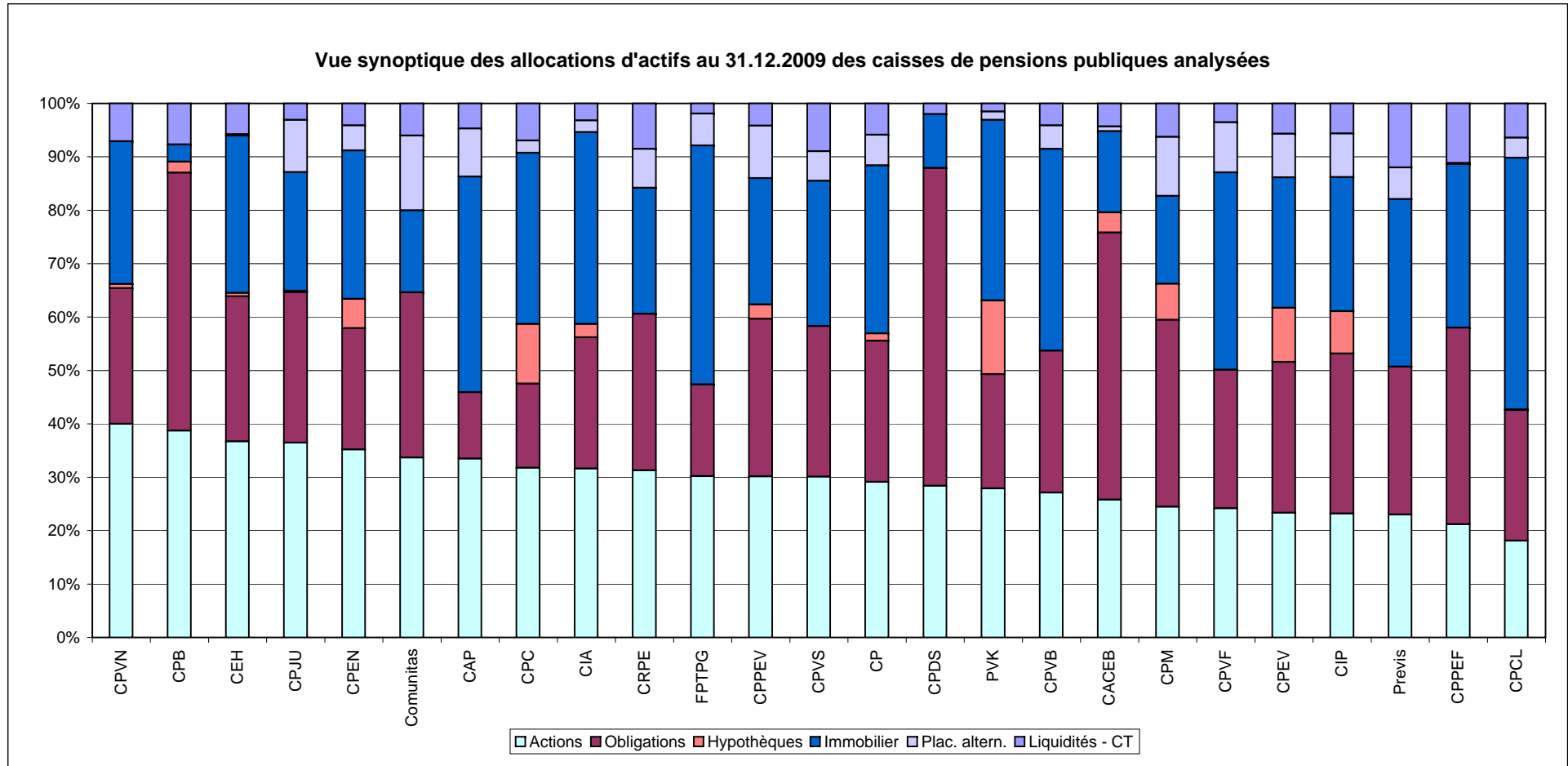
Notes

1) déduction de l'immobilier indirect réalisée

Répartitions des placements au 31.12.2009

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs	
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.
CACEB	BE	Enseignants bernois	4.30%	3.00%	30.80%	32.00%	19.20%	20.00%	10.80%	10.00%	15.00%	14.00%	3.80%	4.00%	15.20%	14.00%	0.90%	3.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	4.70%	3.00%	5.40%	6.00%	7.00%	8.00%	12.80%	14.00%	20.70%	23.00%	0.00%	0.00%	40.40%	32.50%	9.00%	13.50%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	5.80%	0.00%	10.50%	15.00%	16.70%	15.00%	9.20%	10.00%	27.50%	30.00%	0.60%	0.00%	29.50%	30.00%	0.20%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	3.20%	2.00%	9.50%	10.00%	15.10%	19.00%	12.80%	13.00%	18.80%	18.00%	2.50%	3.00%	35.90%	30.00%	2.20%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	5.63%	7.00%	13.22%	12.00%	16.78%	16.00%	11.86%	11.00%	11.32%	10.00%	7.89%	8.00%	25.12%	27.00%	8.18%	9.00%
CP	GE	Police et prison GE	5.88%	1.00%	16.10%	18.00%	10.31%	9.00%	12.98%	14.00%	16.15%	19.00%	1.39%	3.00%	31.46%	30.00%	5.73%	6.00%
CPB	BE	Canton de Berne	7.67%	6.00%	43.48%	43.00%	4.83%	6.00%	19.37%	19.00%	19.37%	19.00%	2.03%	3.00%	3.25%	4.00%	0.00%	0.00%
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	6.96%	7.00%	5.63%	19.00%	10.16%	5.00%	14.07%	10.00%	17.69%	5.00%	11.13%	19.00%	32.06%	30.00%	2.30%	5.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	6.40%	2.00%	17.10%	15.30%	7.40%	4.00%	9.80%	9.50%	8.30%	11.50%	0.10%	0.00%	47.10%	49.70%	3.80%	8.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	2.00%	3.00%	48.50%	50.00%	11.00%	12.00%	14.00%	12.50%	14.40%	12.50%	0.00%	0.00%	10.10%	10.00%	0.00%	0.00%
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	4.10%	2.00%	10.20%	10.00%	12.50%	12.00%	18.70%	15.00%	16.50%	20.00%	5.50%	7.00%	27.80%	27.00%	4.70%	7.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	5.67%	6.00%	11.52%	11.00%	16.72%	16.00%	12.09%	11.00%	11.25%	10.00%	10.16%	11.00%	24.41%	26.00%	8.18%	9.00%
CPJU	JU	Canton de Jura	3.06%	0.00%	17.13%	11.00%	11.06%	14.00%	15.47%	15.00%	20.98%	22.00%	0.25%	0.00%	22.23%	25.00%	9.82%	13.00%
CPM	VS	Ville de Monthey	6.27%	2.50%	26.81%	17.50%	8.19%	10.00%	14.64%	15.00%	9.82%	10.00%	6.77%	10.00%	16.45%	25.00%	11.05%	10.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	11.17%	3.00%	27.50%	27.00%	9.32%	10.00%	11.24%	10.00%	9.96%	10.00%	0.00%	0.00%	30.62%	37.00%	0.19%	3.00%
CPPEV	VS	Etat du Valais	4.17%	3.00%	16.46%	13.00%	13.03%	15.00%	15.61%	17.00%	14.55%	15.00%	2.72%	2.00%	23.63%	25.00%	9.83%	10.00%
CPVB	FR	Ville de Bulle	4.10%		22.30%		4.30%		21.10%		6.00%		0.00%		37.80%		4.40%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	3.50%		11.30%		14.60%		11.70%		12.50%		0.00%		37.00%		9.40%	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	7.10%	2.00%	7.00%	10.00%	18.40%	13.00%	29.70%	20.00%	10.30%	20.00%	0.80%	5.00%	26.70%	30.00%	0.00%	0.00%
CPVS	VS	Ville de Sion	8.95%	2.00%	18.92%	20.00%	9.29%	10.00%	15.34%	15.00%	14.74%	15.00%	0.00%	0.00%	27.20%	28.00%	5.56%	10.00%
CRPE	VS	Enseignants valaisans	8.53%	2.00%	21.03%	21.00%	8.28%	8.00%	16.43%	18.00%	14.87%	17.00%	0.00%	0.00%	23.56%	25.00%	7.30%	9.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	1.90%	2.00%	9.35%	10.00%	7.82%	10.00%	13.72%	14.00%	16.49%	16.00%	0.00%	0.00%	44.72%	40.00%	6.00%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	1.50%	2.00%	14.10%	15.00%	7.30%	7.00%	12.80%	14.00%	15.10%	18.00%	13.80%	14.00%	33.80%	30.00%	1.60%	0.00%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	6.00%	2.00%	17.40%	25.00%	13.50%	15.00%	22.60%	13.00%	11.10%	12.00%	0.00%	0.00%	15.40%	15.00%	14.00%	18.00%
Previs	BE	Fond. Privé Previs	12.00%	3.00%	21.70%	22.00%	6.00%	7.00%	11.10%	14.00%	11.90%	14.00%	0.00%	0.00%	31.40%	34.00%	5.90%	6.00%
Moyenne			5.62%	2.85%	18.12%	18.82%	11.15%	11.35%	14.80%	13.65%	14.61%	15.70%	2.78%	3.87%	27.71%	27.14%	5.21%	6.63%
Minimum			1.50%	0.00%	5.40%	6.00%	4.30%	4.00%	9.20%	9.50%	6.00%	5.00%	0.00%	0.00%	3.25%	4.00%	0.00%	0.00%
Maximum			12.00%	7.00%	48.50%	50.00%	19.20%	20.00%	29.70%	20.00%	27.50%	30.00%	13.80%	19.00%	47.10%	49.70%	14.00%	18.00%

Allocation stratégique CPVN : actions étrangères y compris les placements alternatifs

**Remarque**

Les caisses de pensions ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actif "Actions".

Allocations stratégiques 2009 vs 2008
--

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs	
			2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
CACEB	BE	Enseignants bernois	3.00%	3.00%	32.00%	32.00%	20.00%	20.00%	10.00%	10.00%	14.00%	14.00%	4.00%	4.00%	14.00%	14.00%	3.00%	3.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	3.00%	3.00%	6.00%	6.00%	8.00%	8.00%	14.00%	14.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	32.50%	32.50%	13.50%	13.50%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	10.00%	15.00%	30.00%	25.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	19.00%	19.00%	13.00%	13.00%	18.00%	18.00%	3.00%	3.00%	30.00%	30.00%	5.00%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	7.00%	3.00%	12.00%	11.00%	16.00%	17.00%	11.00%	15.00%	10.00%	14.00%	8.00%	7.00%	27.00%	23.00%	9.00%	10.00%
CP	GE	Police et prison GE	1.00%	1.00%	18.00%	18.00%	9.00%	9.00%	14.00%	14.00%	19.00%	19.00%	3.00%	3.00%	30.00%	30.00%	6.00%	6.00%
CPB	BE	Canton de Berne	6.00%	6.00%	43.00%	43.00%	6.00%	6.00%	19.00%	19.00%	19.00%	19.00%	3.00%	3.00%	4.00%	4.00%	0.00%	0.00%
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	7.00%	7.00%	19.00%	19.00%	5.00%	5.00%	10.00%	10.00%	5.00%	5.00%	19.00%	19.00%	30.00%	30.00%	5.00%	5.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	0.00%	15.30%	5.00%	4.00%	8.00%	9.50%	17.00%	11.50%	10.00%	0.00%	0.00%	49.70%	50.00%	8.00%	10.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	3.00%	3.00%	50.00%	50.00%	12.00%	12.00%	12.50%	12.50%	12.50%	12.50%	0.00%	0.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	12.00%	12.00%	15.00%	15.00%	20.00%	20.00%	7.00%	7.00%	27.00%	27.00%	7.00%	7.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	6.00%	3.00%	11.00%	8.00%	16.00%	17.00%	11.00%	15.00%	10.00%	15.00%	11.00%	9.00%	26.00%	22.00%	9.00%	11.00%
CPJU	JU	Canton de Jura	0.00%	0.00%	11.00%	18.00%	14.00%	18.00%	15.00%	12.00%	22.00%	17.00%	0.00%	0.00%	25.00%	20.00%	13.00%	15.00%
CPM	VS	Ville de Monthey	2.50%	2.00%	17.50%	20.00%	10.00%	18.00%	15.00%	15.00%	10.00%	15.00%	10.00%	0.00%	25.00%	25.00%	10.00%	5.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	3.00%	0.00%	27.00%	33.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	3.00%	3.00%
CPPEV	VS	Etat du Valais	3.00%	3.00%	13.00%	13.00%	15.00%	15.00%	17.00%	17.00%	15.00%	15.00%	2.00%	2.00%	25.00%	25.00%	10.00%	10.00%
CPVB	FR	Ville de Bulle																
CPVF	FR	Ville de Fribourg																
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	13.00%	13.00%	20.00%	20.00%	20.00%	20.00%	5.00%	5.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
CPVS	VS	Ville de Sion	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	28.00%	28.00%	10.00%	10.00%
CRPE	VS	Enseignants valaisans	2.00%	2.00%	21.00%	21.00%	8.00%	8.00%	18.00%	18.00%	17.00%	17.00%	0.00%	0.00%	25.00%	25.00%	9.00%	9.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	14.00%	14.00%	16.00%	16.00%	0.00%	0.00%	40.00%	40.00%	8.00%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	2.00%	2.00%	15.00%	15.00%	7.00%	7.00%	14.00%	14.00%	18.00%	18.00%	14.00%	14.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	2.00%	2.00%	25.00%	25.00%	15.00%	15.00%	13.00%	13.00%	12.00%	12.00%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	18.00%	18.00%
Previs	BE	Fond. Privé Previs	3.00%	3.00%	22.00%	22.00%	7.00%	7.00%	14.00%	14.00%	14.00%	14.00%	0.00%	0.00%	34.00%	34.00%	6.00%	6.00%
Moyenne			2.85%	2.30%	18.82%	18.87%	11.35%	12.13%	13.65%	14.41%	15.70%	15.80%	3.87%	3.30%	27.14%	26.59%	6.63%	6.72%
Minimum			0.00%	0.00%	6.00%	5.00%	4.00%	5.00%	9.50%	10.00%	5.00%	5.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	0.00%	0.00%
Maximum			7.00%	7.00%	50.00%	50.00%	20.00%	20.00%	20.00%	20.00%	30.00%	25.00%	19.00%	19.00%	49.70%	50.00%	18.00%	18.00%

Allocation stratégique CPVN : actions étrangères y compris les placements alternatifs

Changement d'allocation stratégique